



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

Marina LUCIANI

Piano sur le vif

INTERVIEW
P6 & 7

OPINIONS P4

DETTI È FATTI 5

BRÈVES P8

SOCIÉTÉ P18

LINGUA P20

AGENDA P22

POLITIQUE P23

ANNONCES LÉGALES P9

1,75€







MARINA LUCIANI
PIANO SUR LE VIF
DETTI È FATTI

P6 ET 7
P5

EN BREF ET EN CHIFFRES

P8

SOCIÉTÉ
MOBILITÉ

P18

LINGUA
LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

P20

AGENDA

P22

CARNETS DE BORD

P23

ANNONCES LÉGALES

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: **Paul Aurelli**

Directeur délégué: **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.com

Chef d'édition: **Elisabeth Milletiri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction: **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat: **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Privileghji persi ?

Appena sceltu da u Presidenti di a Republica pà rimpiazzà à François Bayrou com'è Prima ministru, Sébastien Lecornu prova à purtà a so stampa è à piglià decisioni chì andessini in u sensu di i brami di u so populu. Dopu avè annunziatu ch'ellu vultava nant'à a suppressioni di dui ghjorni festivi, l'anzianu ministru di l'Armati hà fattu sapè ch'ellu firmaria da quì à pocu un dicretu pà limità i vantaghji matiriali di quilli chì sò passati nanzì à ellu. Si trattaria di falla finita cù i privileghji à vita di l'anziani membri di u guvernu à partasi da u prima di ghjinnaghju di u 2026. Pà Sébastien Lecornu, s'ella hè nurmali chì a Republica prutighjissi i parsoni minacciati, ùn si pò micca accittà invece ch'elli pudissini benefizià di vantaghji pà sempri, par via di un statutu tempurariu. Priciseghja chì a prutizzioni pulizzera sarà accurdata à l'anziani Prima ministri è ministri di l'Internu solu pà un tempu limitatu è prulungata solu di pettu à a rialità di u risicu. L'omu novu di Matignon avia dighjà stimatu ch'ellu ùn si pudia micca dumandà à i Francesi di fà sforzi s'è quilli chì sò à u capu di u Statu ùn ni facini micca. Si pò leghja in un dicretu di sei anni fà chì l'anziani Prima ministri t'ani dirittu à una vittura di funzioni cù un vitturinu è un sicritariu particulari durante deci anni è fin'è sissantasetti anni à u più. Issi mezi ùn sò micca dati à quilli chì t'ani un sustegnu di listessu valori pà l'eserciziu di un mandatu parlamintariu, di un mandatu d'elettu lucali o di una funzioni publica. Pà issi vantaghji, si tratta di un bughjettu di un milioni è seicentumila auri, chì colla ancu fin'è quattru milioni è mezu s'è no cuntemi a prutizzioni pulizzera pà l'anziani Prima ministri, chì sò diciassetti sempri vivi. I spesi publichi liati à l'anziani capi di u guvernu sò crisciuti d'ondici parcentu dui anni fà. À mezu à quilli chì ani spesu u più, ritruvemi à Dominique de Villepin, cù guasgi duicentumila auri di spesi di parsunali è più di seimila auri in spesi automobili in u 2023, ma dinò à Bernard Cazeneuve è Jean-Pierre Raffarin. Infini, saria una bona ch'ella spuntessi pà daveru una logica durevuli di prubità. Osinnò, firmariami torna nant'à un gattivu effettu di cumunicazioni è un populu chì si faria purtà una volta di più di foli in canzioni. ■ **Santu CASANOVA**

« **Les morts sont tous de braves types.** » Ce constat sarcastique de Georges Brassens fait actuellement figure de mot d'ordre dans une partie de l'opinion internationale. À condition, du moins, que le défunt ait été un influenceur pro-Trump pour qui quelques morts par balle ici et là ne représentaient qu'un tribut plutôt minime à acquitter pour jouir du droit constitutionnel de détenir une arme. Le meurtre de Melissa Hortman, députée démocrate à la Chambre des représentants du Minnesota, et de son époux le 14 juin 2025 n'avait pas suscité tant d'émotion et moins encore d'hommages posthumes officiels. À un journaliste qui lui demandait pourquoi il n'avait pas, comme il l'a fait pour Charlie Kirk, assassiné le 10 septembre dans l'Utah, fait mettre les drapeaux en berne pour Melissa Hortman, Donald Trump s'est borné à répondre « Ça ne me dit rien... qui ça ? ». On serait donc priés, voire sommés, de rendre de vibrants hommages à un homme présenté comme un brillant débatteur (pourtant facilement mis en déroute par un étudiant de Cambridge qui l'avait pris à son propre jeu), apôtre de la liberté d'expression. Aux USA, en France, en Italie, on écrase ostensiblement des larmes sur ce thème, pour mieux accuser la gauche, source de toute violence, comme l'a fait Giorgia Meloni. À qui l'ex-présidente du Parti démocrate italien, Rosy Bindi, a dû rappeler que le dernier acte de violence politique enregistré en Italie a été l'assaut par l'extrême-droite, en octobre 2021 à Rome, du siège de la Confédération générale italienne du travail, fondée après la chute du fascisme, et n'a suscité aucune condamnation de la part de celle qui n'était alors que la présidente de Fratelli d'Italia. Il est vrai que le sentiment de fraternité, en Italie comme ailleurs, est à géométrie très variable, et cela vaut pour ceux qui se sont ostensiblement réjouis de la mort d'un homme de 31 ans, père de deux enfants. En revanche, tirer à boulets rouges sur ceux qui, usant justement de la sainte liberté d'expression, condamnent le meurtre de Charlie Kirk tout en refusant de présenter la victime comme le sel de la terre, est-ce bien sérieux ? Quoi qu'il en soit, un « brave type » s'est bel et bien éteint en Utah dernièrement. Ce 16 septembre, Robert Redford est mort dans son sommeil, à l'âge de 89 ans. ■ **Elisabeth MILLELIRI**



HUMEUR

La marche du monde

La Chine qui montre ses forces, la Russie qui fait voler ses drones au-dessus de l'Union européenne, la France qui peine à trouver un gouvernement, des centaines de milliers de personnes à Londres qui manifestent contre l'immigration, l'assassinat d'un influenceur d'extrême droite américain, le parlement népalais en feu... La liste, non exhaustive, interpelle et surtout inquiète quand on se dit qu'il s'agit uniquement des gros titres des journaux de ces dix derniers jours. Si l'on remonte six mois en arrière, elle pourrait donner des sueurs froides aux plus anxieux d'entre nous.

On pourrait se rassurer collectivement en nous disant qu'il s'agit là des manifestations les plus marquantes de la marche du monde, ce fleuve de l'histoire qui coule vers l'inévitable. Voltaire disait même : « *qu'il faut se résigner aux infortunes qu'elle entraîne* ». À vrai dire, aujourd'hui, ce ne sont plus de simples infortunes, mais un véritable trésor de désolation que l'humanité est en train de déterrer. Aurions-nous trouvé et ouvert la boîte de Pandore ? Au vu des maux et des malheurs qui s'accumulent sur nous, mais aussi sur nos contemporains, qu'ils soient proches ou plus lointains, cette mythique question se pose. Serions-nous entrés dans une zone de turbulence et de fuite en avant que nous aurions nous-mêmes provoquée ? Ou sommes-nous simplement dans une période où, aveuglés par des écrans de fumée artificiels, nous ne verrions que le malheur du monde, et n'aurions en bouche que le goût de l'amertume ? Pourtant, cette marche du monde est aussi très belle, si nous arrivons à emprunter des sentiers plus joyeux. Il y a quelques jours, une partie de l'humanité a levé au même moment les yeux vers le ciel pour regarder la lune se couvrir de l'ombre de notre monde ; nous nous passionnons pour la love story de Taylor Swift ou encore pour les joueuses de rugby françaises qui réalisent une très belle Coupe du monde, mais aussi pour tout ce que nous ne voyons plus. Il suffit parfois de poser son regard sur le bon côté du chemin pour pouvoir enfin changer de direction. ■ **Christophe GIUDICELLI**



Association

Une permanence à Ajaccio pour Donne di Corsica

Cet été aura été sans conteste le plus difficile pour Donne di Corsica depuis sa création. Née en 2020 sous l'impulsion de sa présidente, Laetizia Costantini, de Jean-Paul Gianonni et d'Andrée Nicolaï, cette association qui s'est donnée pour mission d'accompagner les victimes de violences conjugales, intra-familiales et sexuelles en Corse a vu exploser les appels sur sa hotline ces dernières semaines. Preuve du fait que la parole des victimes se libère sur l'île, et de l'utilité de cette structure totalement bénévole qui doit sans cesse trouver de nouvelles forces pour répondre aux besoins. Afin de soutenir au mieux les femmes qui la sollicitent l'association a ouvert une permanence à Ajaccio, quartier Saint-Jean, le 15 septembre dernier. Alors que les rendez-vous se tenaient jusqu'ici dans les bureaux des avocates qui aident l'association, désormais, les victimes de la région ajaccienne pourront être reçues, en toute confidentialité, dans un lieu dédié, après avoir contacté la hotline. *« Nous avons des appels qui viennent de toute la*

Corse, il fallait un endroit adapté. À Saint-Jean, nous pourrions accueillir les plaignantes d'Ajaccio et des environs », explique Letizia Costantini en indiquant que l'association disposait déjà de deux lieux similaires à Bastia et Pietranera. À Ajaccio, l'installation de ce nouveau point de rendez-vous était également devenue essentielle pour l'équipe locale. *« Isabelle Claudot, qui est la coordinatrice, Laurence Nivaggioli, ainsi que Sabine et Petru Bonelli font un travail extraordinaire »,* note la présidente de l'association, *« Cette permanence est un lieu où on trouve du silence et du calme pour pouvoir se réfugier, pour pouvoir se confier, mais aussi pour pouvoir enclencher notre suivi, c'est-à-dire mettre en relation les victimes avec tous les acteurs de Donne di Corsica que sont les avocates, les assistantes sociales, les psychologues... Nous faisons un point avec la plaignante sur ses premiers besoins, et on l'accompagne tout le long de sa procédure judiciaire et au-delà ».* Un cheminement au long cours, dans lequel l'accompagnement juridique reste souvent capital. Donne di Corsica s'appuie d'ailleurs sur quatre avocates bastiaises et ajacciennes, dont M^e Johana Giovanni. *« Souvent, pousser la porte d'un cabinet fait peur, pour des raisons financières ou par crainte de ne pas être entendue. Être accompagnée change tout »,* note-t-elle. Depuis sa création, Donne di Corsica reçoit environ 300 appels par an et traite jusqu'à 50 dossiers. ■ **Manon PERELLI**

Langue corse

L'Académie de Corse et les éditions Albiana lancent Tanti libri

Le 16 septembre, à l'école de Pietralba, à Ajaccio, Rémi-François Paolini, recteur de l'Académie de Corse a lancé le dispositif Tanti Libri. Ce projet, mené en collaboration avec les éditions Albiana, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet académique Scola 2030, et plus précisément de l'axe « Lingua Corsa ». Actuellement, on dénombre 47 % d'écoles bilingues et 20 % d'écoles à double filière [bilingue et standard] et 52,5 % des élèves sont inscrits en filière bilingue dans le 1^{er} degré tandis que 27 % des collégiens sont inscrits en filière bilingue et que 59,3 % d'entre eux suivent un enseignement de langue corse ; en revanche, au lycée, seuls 20 % des lycéens suivent un enseignement de langue corse. Parmi les objectifs affichés, la généralisation des parcours bilingues dans le 1^{er} degré en visant 100 % d'écoles qui proposent un enseignement bilingue ; le développement de l'enseignement immersif, avec 50 % des classes bilingues utilisant cette méthode, en 2030. Parmi les moyens envisagés pour valoriser la langue corse, le fait de proposer diverses actions qui favorisent sa pratique de façon active et valorisante. Tanti Libri s'inspire de ce qu'a mis en place la maison d'éditions L'École des loisirs, spécialisée dans les ouvrages pour la jeunesse, qui propose une offre d'abonnements-libres d'un montant de 38 à 44 euros permettant aux tout-petits, aux enfants et aux adolescents de recevoir chaque mois, entre novembre et juin, huit livres adaptés à leur âge. De même, avec Tanti Libri, un abonnement d'un montant de 40 euros permettra aux élèves des classes bilingues et immersives, du CP à la 6^e, de recevoir quatre livres sélectionnés en fonction de leur tranche d'âge. ■ **AN**



Transport aérien

Cap sur Vienne et Munich pour Air Corsica

La compagnie aérienne régionale Air Corsica ouvrira trois nouvelles lignes internationales à l'été 2026 : une liaison entre Ajaccio et Munich du 11 juin au 27 septembre, à raison de deux vols par semaine les jeudi et dimanche ; une liaison Ajaccio-Vienne du 7 juin au 4 octobre, avec un vol hebdomadaire le dimanche ; et une liaison Bastia-Vienne du 14 juin au 30 septembre, à raison de deux vols par semaine, les mercredi et dimanche. Ces liaisons seront opérées en Airbus A320, avec un temps de vol estimé à 1h30. Au total, 29 520 sièges seront proposés sur cette période estivale. *« L'ouverture de dessertes hors service public est un volet essentiel de notre stratégie de développement et de notre plan de montée en puissance sur le réseau international, souligne Marie-Hélène Casanova-Servas, présidente du Conseil de surveillance d'Air Corsica. À terme, nous espérons même étendre la durée de ce programme prévisionnel 2026, qui s'étend actuellement de début juin à début octobre. Comme l'ensemble du secteur, nous souhaitons en effet une répartition plus homogène de la fréquentation touristique sur l'ensemble de l'année. »* ■ **AN**



Photo David Cassel

Marina LUCIANI

Piano sur le vif

Quel est votre parcours de musicienne?

C'est à Corte que j'ai commencé à apprendre le piano, dans les années 1990, avec une pianiste du nom de Juliette Leschi qui m'a vraiment transmis sa passion pour cet instrument. C'est elle, aussi, qui m'a aiguillée vers le Conservatoire de Corse où j'ai fait mes classes de piano. À la suite de cette formation, juste après le bac, je me suis orientée vers le Conservatoire national de Marseille où j'ai suivi les cours de musique de chambre, de formation musicale et d'accompagnement. C'est aussi à cette période que j'ai obtenu tous mes prix. Après le conservatoire, j'ai décidé de me consacrer à l'enseignement, et j'ai créé une école privée à Aix en Provence dans laquelle j'ai enseigné durant presque vingt ans. À la suite de cette expérience, j'ai eu envie de retourner en Corse et c'est là que j'ai commencé à travailler avec l'école de musique Spartimusic à Bastia, au sein de laquelle j'ai exercé cinq ans, j'ai ensuite validé un diplôme d'études musicales pour intégrer le Conservatoire de musique de Bastia où j'enseigne actuellement.

Le piano est un instrument classique, mais qui séduit toujours et qui a su rester actuel, comment expliquez vous cela?

Tout simplement parce que le piano est un orchestre à lui tout seul. On a

Originnaire de Corte, la pianiste Marina Luciani enseigne au Conservatoire de musique de Bastia. Après avoir accompagné de nombreux artistes de la scène insulaire comme Laurent Bruschini, Doria Ousset ou Patrizia Gattaceca, elle a décidé d'explorer de nouveaux horizons musicaux avec ses propres compositions et un premier album instrumental solo intitulé Instants.

la totalité des tessitures qu'offre la musique, du plus grave au plus aigu en passant par le registre de la contrebasse au piccolo. Donc forcément, cela confère au piano une place centrale car on peut tout faire. De plus, par sa configuration et selon ce que l'on joue, on peut avoir l'impression d'avoir un orchestre complet. Je pense que c'est pour ça que le piano a une place prépondérante en musique. On peut y placer des accords, jouer en harmonie, la pédale aussi aide à mélanger les sons,

qui donne ce côté un peu nuageux et qui est doté d'une grande puissance sonore. Il sera toujours présent dans la musique.

Est-ce que vous observez un engouement particulier au conservatoire, par exemple?

Au conservatoire, le piano est toujours la classe la plus demandée, et puis d'un autre côté c'est l'instrument le plus complet car on a toutes les notes dans l'ordre... donc au niveau de l'harmonie et de la formation au solfège c'est beaucoup plus facile à visualiser, ce qui n'est pas le cas de la guitare, par exemple. Donc pour former un accord ou une harmonie, on passe forcément par le piano. D'ailleurs, jusqu'à la fin des années 1970, le piano était obligatoire pendant un an pour ensuite pouvoir se diriger vers un autre instrument.

De nombreuses personnes tentent d'apprendre en autodidacte grâce à des vidéos de tutoriel.

Que pensez vous de cet apprentissage?

Je suis un peu mitigée là-dessus, car les élèves autodidactes ont beaucoup de défauts au niveau des positions des mains, des doigts et de la façon qu'ils ont de s'asseoir, ce qui fait que le jeu pianistique est faussé. On voit qu'ils n'ont pas reçu de conseils. D'ailleurs, j'ai eu il n'y a pas longtemps un élève

Photo David Cassel



qui est venu me voir et qui voulait travailler une pièce très compliquée qui s'appelle *Un Sospito*, et j'ai dû lui dire qu'il ne pouvait pas car il avait beaucoup de défauts et que le morceau sonnait brouillon.

Outre l'enseignement, vous collaborez régulièrement avec des artistes (dont plusieurs sont auteurs, compositeurs et interprètes). Qu'est-ce qui vous a amené à vous lancer à votre tour dans la composition ?

En plus de la transmission, j'ai eu dernièrement envie de me mettre à la création. C'est un projet qui est assez nouveau car au conservatoire, j'ai toujours interprété des œuvres classiques. J'ai choisi de nommer mon album *Instants* car c'est justement une envie assez récente de vouloir composer uniquement au piano tout en étant imprégnée par mon parcours de musicienne et aussi par tous les chanteurs que j'ai pu accompagner au long de ma carrière. C'est vraiment un patchwork avec de multiples influences que l'on ressent comme la musique classique, la pop ou le jazz. Ce sont des compositions assez éclectiques.

Quels sont les thèmes abordés dans cet album purement instrumental ?

Il n'y a pas vraiment de thématique. Ce sont des morceaux que j'ai composés sur le moment ; il n'y a pas eu de réflexion pendant des mois en me demandant sur quoi je vais écrire. En fait, c'est vraiment l'émotion que je peux ressentir sur l'instant, donc du coup il y a des morceaux qui s'appellent *Emotion* ou *Nostalgique*, en référence à ce que j'éprouvais à ce moment-là, et puis un autre s'appelle *Trouble*, ce qui est assez drôle d'ailleurs, car il a été composé en été, alors que c'est une pé-

riode en général où je ne me sens pas trop troublée, car j'adore l'été. Mais au moment où l'inspiration m'est venue, c'était sur la fin de l'été et c'est pourquoi il est assez sinueux.

Comment s'est déroulé l'enregistrement de l'album ?

Je l'ai enregistré chez Nicolas Zimako (NDR : musicien et producteur) et j'ai voulu enregistrer chaque morceau d'une seule traite afin de garder la spontanéité de la musique sans faire de reprise ou de reprendre petit bout

*J'ai voulu enregistrer
chaque morceau
d'une seule traite afin
de garder la spontanéité
de la musique*

par petit bout jusqu'à obtenir la perfection. C'est quasiment comme une capture sonore live, même si j'ai dû recommencer parfois la prise. Tout ce que l'on entend est capté sur le moment. Je voulais vraiment quelque chose de vivant.

La pochette d'album semble d'ailleurs faire écho à cette spontanéité...

Exactement ! C'est une photo qui a été retravaillée en mosaïque et qui justement reflète ce côté de souvenir pris sur l'instant.

Avez-vous prévu des concerts pour promouvoir l'album ?

Oui, mais pour l'instant j'attends un peu car j'ai pas mal de dates avec les artistes que j'accompagne, comme Patrizia Gattaceca, donc il va falloir que je m'organise. Je prévois aussi de sortir l'album en physique, car pour le mo-

ment il est disponible uniquement sur les plateformes.

Vous pensez donc qu'il est encore nécessaire de sortir un album physique ?

Je pense que les artistes ne font pas ça pour gagner de l'argent, car les gens ont de moins en moins de lecteur CD, notamment dans les voitures où tout passe par Bluetooth. Alors même si le vinyle revient, ça coûte très cher à produire et les clés USB, je déteste ça, je trouve ça laid et sans âme. Donc, je vais sortir des CD car je sais qu'il y a encore des gens qui en achètent ou bien qui en offrent. Je ne vais pas en produire des milliers non plus car je sais que je ne vais pas les écouler. C'est surtout pour avoir l'objet, car j'aime beaucoup ça et j'en achète toujours.

Est-il facile de défendre un album de compositions instrumentales originales et de trouver des salles propices à ce genre de musique ?

Alors non ce n'est pas facile car ici en Corse on aime beaucoup les répertoires chantés, notamment en langue corse. Donc, c'est sûr que je ne rentre pas dans ces cases. Mais je pense qu'il faudrait un concept, et proposer ça au public ; je pense notamment aux concerts à la bougie qui marchent très bien car il y a tout une atmosphère derrière. Je pense qu'il faut miser sur la création d'un univers qui va attirer les auditeurs curieux car il n'y a pas de parole et qu'il faut parvenir à les saisir pour qu'ils accrochent. Donc il faudrait aussi créer du visuel. En tout cas ce sont les idées sur lesquelles je réfléchis en ce moment, pour justement proposer des dates originales. ■

**Propos recueillis
par Frédéric BOURREAU-MICAELLI**

Les chiffres de la semaine

1 056 756

passagers ont transité par les ports de Corse en août 2025, contre 1 080 178 en août 2024, soit une variation de -2,17%, indique la CCI de Corse. Si le trafic régulier national a augmenté de 4,08%, le trafic régulier international accuse une baisse de 4,96%. Le trafic passagers sur les lignes régulières affiche une infime progression (0,15%). Mais le nombre de croisiéristes a été en nette diminution en août 2025 : 38 789 passagers contre 63 781 en août 2024, soit -39,18%. En cumul depuis le 1^{er} janvier 2025, le trafic passagers sur les lignes régulières s'établit à 307 628 personnes, en hausse de 1,19% par rapport aux huit premiers mois de 2024. En revanche, avec 25 194 passagers contre précédemment 260 703, le cumul des croisiéristes sur 8 mois accuse -3,38% par rapport à 2024.

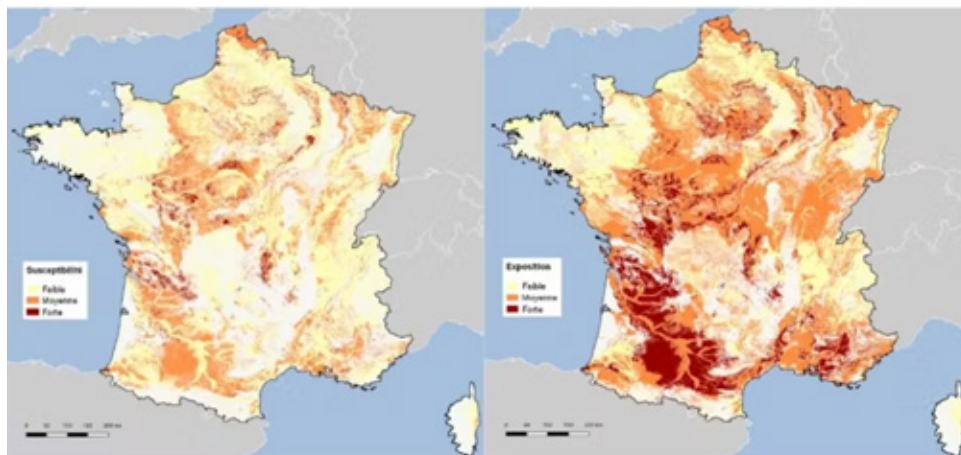
1 million

de mégots récupérés en 10 jours à travers le monde afin de protéger les lacs, rivières, mers et océans. C'est l'objectif fixé pour la 4^e édition du Water Lover Challenge qui se déroule du 20 au 30 septembre 2025 et invite citoyens, entreprises, écoles, collectivités et associations à se mobiliser en organisant ou en participant à des collectes de mégots. Selon l'OMS chaque année, 4 500 milliards de mégots de cigarettes polluent villes, rivières et plus largement, mers et océans, mettant jusqu'à 12 ans pour se décomposer et contaminant 1 000 litres d'eau chacun.

40 000

animaux devront être vaccinés contre la dermatose nodulaire contagieuse qui affecte les bovins, a fait savoir la préfecture de Corse. La campagne de vaccination obligatoire a débuté le 1^{er} septembre 2025 et au 15 septembre, plus de 1000 animaux étaient été vaccinés. Le déploiement de la campagne vaccinale, prise en charge intégralement par l'État, se double d'une interdiction d'introduction de bovins en Corse prise par arrêté préfectoral le 5 août, pour une durée de 2 mois.

Changement climatique Mieux prévoir les risques de retrait-gonflement des sols argileux



Cartographie de la susceptibilité du territoire au phénomène de RGA pour la décennie 2010 (à gauche) et cartographie de l'exposition au RGA pour la décennie 2020 (à droite) © BRGM

Risque naturel peu connu au regard de ses conséquences et de son coût pour la collectivité, le retrait-gonflement des sols argileux (RGA) est un phénomène qui conduit le sol à se comporter comme une éponge : il se rétracte suite à une période de sécheresse puis gonfle au retour des pluies. Ces variations de volume, quoiqu'imperceptibles à l'œil nu, peuvent endommager des ouvrages situés en surface et fissurer routes, chaussées et constructions légères comme des maisons de plain-pied. Or les sols de type argileux sont présents sur environ la moitié de la superficie du territoire français et plus de 10 millions de logements individuels y sont construits. Les réparations de ce risque sont prises en charge dans le cadre du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, le Cat-Nat, qui repose sur le principe de solidarité nationale et est donc alimenté par un pourcentage des primes d'assurance des citoyens français. Selon la Caisse centrale de réassurance [CCR], depuis 1989, le RGA a coûté plus de 25 milliards d'euros à la société et aux assureurs, se classant ainsi au deuxième rang des sinistres, derrière les inondations. En outre, sur la période 2016-2021, la part des sécheresses dans les catastrophes indemnisées par le Cat-Nat est passée de 37 à 60% et pour la seule année 2022, le RGA a coûté plus de trois milliards d'euros à la collectivité et aux assureurs. Autre chiffre éloquent, les sécheresses des années 2003, 2018, 2019, 2020 et 2022 sont au nombre des 20 événements les plus coûteux du régime Cat-Nat, tous risques confondus. Mais la situation pourrait encore s'aggraver sous l'effet du changement climatique, en particulier dans le sud-ouest et le nord-est du pays, la Corse étant pour sa part très marginalement concernée. Si les experts du climat s'accordent sur le fait que les températures vont augmenter en France en raison du changement climatique, ces projections étaient peu utilisées pour évaluer les tendances associées plus particulièrement au RGA. Mais de récents travaux menés conjointement par Météo France, le Bureau de recherches géologiques et minières [BRGM] et la CCR ont permis d'améliorer les connaissances à ce sujet et de développer un indicateur annuel de sécheresse en vue de mieux caractériser les facteurs favorisant la survenue du RGA et de quantifier, d'un point de vue statistique, le nombre global de sinistres, l'objectif de l'outil n'étant pas de déterminer le risque de sinistre à l'échelle pour chaque logement individuel. Un dernier volet de l'étude avait pour objectif de cerner l'évolution future des sécheresses propices au RGA sous l'effet du changement climatique, en projetant l'indicateur sous différents scénarios d'émissions de gaz à effet de serre. L'évolution de l'indicateur RGA a été calculée jusqu'en 2065, à partir de modélisations de l'humidité des sols réalisées à partir de six modèles climatiques différents selon deux scénarios, l'un envisageant des émissions modérées l'autre, plus pessimiste, des émissions qui continuent d'augmenter au rythme actuel. Dans l'un comme l'autre, la valeur de l'indicateur augmente, notamment après 2045, traduisant une intensification à venir des sécheresses favorables au RGA. ■ AN

Savoir + : www.brgm.fr/fr/actualite/

**CREATIONS
SOCIETES**

N° 01

JAB

Société civile immobilière

Au capital de 1 000 euros

Siège social : Lieudit A Torra Route
des Milelli 20090 AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à AJACCIO du 15 septem-
bre 2025, il a été constitué une société
présentant les caractéristiques sui-
vantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : JAB

Siège social : Lieudit A Torra Route des
Milelli, 20090 AJACCIO

Objet social :

- L'acquisition, en état futur d'achève-
ment ou achevés, l'apport, la propriété,
la mise en valeur, la transformation, la
construction, l'aménagement, l'admini-
stration, la location et la vente de
tous biens et droits immobiliers, ainsi
que de tous biens et droits pouvant
constituer l'accessoire, l'annexe ou le
complément des biens et droits immo-
biliers en question.

- Le tout, soit au moyen de ses capitaux
propres, soit au moyen de capitaux
d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titres
accessoire et exceptionnel, de toutes
garanties à des opérations conformes
au présent objet civil et susceptibles
d'en favoriser le développement.

- Et, généralement, toutes opérations
civiles pouvant se rattacher directe-
ment ou indirectement à cet objet ou
susceptibles d'en favoriser le dévelop-
pement et ne modifiant pas le caractère
civil de la société.

- Eventuellement et exceptionnellement
l'aliénation du ou des immeubles
devenus inutiles à la Société, au moyen
de vente, échange ou apport en so-
ciété, et généralement toutes opéra-
tions quelconques pouvant se rattacher
directement ou indirectement à l'objet
ci-dessus défini, pourvu que ces opéra-
tions ne modifient pas le caractère civil
de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la So-
ciété au Registre du commerce et des
sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué
uniquement d'apports en numéraire

Gérance :

• Monsieur Jean-Benoît NODON DE
MONBARON, Né le 20 juillet 1971 à
PARIS, demeurant Lotissement Colom-
bina, 20129 BASTELICACCIA

• Monsieur Alexis, Julio PRIETO, Né le 31
mai 1978 à NICE, demeurant Route des
Milelli, 20090 AJACCIO

Clauses relatives aux cessions de parts :

• Agrément requis dans tous les cas

• Agrément obtenu à l'unanimité des
associés

Immatriculation de la Société au Regis-
tre du commerce et des sociétés
d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance

N° 02



40 rue du Moenchsberg
68100 MULHOUSE

SCI ROCCA BIANCA

Suivant acte reçu par Maître Nicolas
PRAT, Notaire à la Résidence de MUL-
HOUSE (Haut Rhin), 40 Rue du
Moenchsberg, le 28 août 2025, a été
constituée une société civile immobi-
lière ayant les caractéristiques sui-
vantes : La société a pour objet :
l'acquisition, en état futur d'achève-
ment ou achevés, l'apport, la propriété,
la mise en valeur, la transformation, la
construction, l'aménagement, l'admini-
stration, la location et la vente de
tous biens et droits immobiliers, ainsi
que de tous biens et droits pouvant
constituer l'accessoire, l'annexe ou le
complément des biens et droits immo-
biliers en question.

La dénomination sociale est :

SCI ROCCA BIANCA

Le siège social est fixé à : BASTIA
[20200] 17 rue Saint-Joseph

La société est constituée pour une
durée de 99 années

**Le capital social est fixé à la somme
de :** CENT EUROS [100,00 EUR].

et les apports ont été entièrement li-
bérés.

Cessions de parts entre vif : Toutes les
cessions de parts, quelle que soit la
qualité du ou des cessionnaires, sont
soumises à l'agrément préalable à
l'unanimité des associés.

Cessions de parts par décès : Tout
ayant droit, héritier ou légataire doit,
pour devenir associé, obtenir l'agré-
ment de la collectivité des associés se
prononçant par décision extraordinaire
hors la présence de ces dévolutaires.

Les co-gérants sont Monsieur Christo-
pher RIECK demeurant à BIENNE
[Suisse] 8 Crêt du Bois et Madame Emi-
lie LORENZO demeurant à FLAX- LADEN
[France] 25 rue du Rossignol. La société
sera immatriculée au registre national
des entreprises et au registre du com-
merce et des sociétés de BASTIA

Pour avis et insertion.

Le notaire.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Le 08/09/2025, a été constituée la So-
ciété présentant les caractéristiques
suivantes :

Dénomination :

L'AUTENTIQUE

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 1.000 euros

Siège : 14 U Middaru, 20124 ZONZA -

SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO

Objet : L'acquisition, la cession, l'explo-
itation directement ou indirectement de
tous fonds de commerce de restaura-
tion traditionnelle à consommer sur
place ou à emporter.

Durée : 99 ans

**Admission aux assemblées et droit de
vote :** Tout associé peut participer aux
assemblées sur justification de son
identité et de l'inscription en compte de
ses actions. Chaque associé dispose
d'autant de voix qu'il possède ou repré-
sente d'actions.

Agrément : Toutes les cessions d'ac-
tions sont soumises à l'agrément de la
collectivité des associés statuant selon
les règles définies à l'article 18 des sta-
tuts avec prise en compte des voix du
cédant.

Président : Lisa PUDDU, 4 rue du Maré-
chal Juin 20137 PORTO VECCHIO

Immatriculation : RCS AJACCIO.

N° 04



Société d'Expertise Comptable
Immeuble LE VEGA
5, rue de Dublin
67300 SCHILTIGHEIM
03.88.55.00.55

y.daeffler@ice-strasbourg.com

CASA EVA & ANDREA

Société civile

Au capital de 100 Euros

Siège social : 19 TER Cours Paoli
20250 CORTE

Société en cours d'immatriculation

Par acte SSP en date du 11/09/2025, il
a été constitué une Société Civile
dénommée :

Casa Eva & Andrea

Objet social : la prise de participations
dans toutes entités juridiques et dans
toutes sociétés, en vue de la détention,
en tant que holding patrimoniale, de
leur contrôle ou d'une simple participa-
tion minoritaire, et ce par tous moyens,
notamment par achat, apport, sous-
cription d'actions ou parts sociales, et
généralement tous biens mobiliers et
valeurs mobilières, ou par apport partiel
d'actif, fusion ou autre ; et plus généra-
lement, toutes opérations financières,
mobilières ou immobilières se rappor-
tant directement ou indirectement à
l'objet précité ou pouvant en favoriser
l'extension ou le développement,
pourvu que ces opérations ne modifient
pas le caractère civil de la société.

Siège social : 19 TER Cours Paoli, 20250
CORTE

Capital : 100 euros

Gérance : Mme Marie-Pierre COURVOI-
SIER demeurant 19 TER Cours Paoli,
20250 CORTE

Clause d'agrément : Les statuts
contiennent une clause d'agrément des
cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son imma-
triculation au RCS de BASTIA.

N° 05

Angiupao

Société à responsabilité limitée

Au capital de 90 000 euros

Siège social : Route de Lama
20218 PIETRALBA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à Bastia le 30/07/2025,
il a été constitué une société présen-
tant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité
limitée

Dénomination sociale :

ANGIUPAO

Siège social : Route de Lama, 20218
PIETRALBA **Objet social :** Location meu-
blée touristique

Durée de la Société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la So-
ciété au Registre du commerce et des
sociétés

Capital social : 90 000 euros

Gérance : Madame MARION GASPARI,
demeurant ROUTE DE LAMA, 20218
PIETRALBA Et Monsieur PAUL DOMI-
NIQUE GASPARI, demeurant ROUTE DE
LAMA, 20218 PIETRALBA,
Immatriculation de la Société au Regis-
tre du commerce et des sociétés de
Bastia 20200.

Pour avis La Gérance

N° 06



**SAS ALAIN SPADONI
& ASSOCIES**

NOTAIRES

à AJACCIO [Corse-Du-Sud]

3 Avenue Eugene Macchini

Immeuble « Le Régent »

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nadine GI-
RONI-GAMBINI, Notaire au sein de la
Société par Actions Simplifiée " Alain
SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire
d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-
du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini,
Immeuble « Le Régent », le 1er août
2025 enregistré le 06 août 2025 référé-
nce 2025N 00432, a été constituée
une société civile immobilière ayant les
caractéristiques suivantes :

Objet social : l'acquisition, en état futur
d'achèvement ou achevés, l'apport, la
propriété, la mise en valeur, la transfor-
mation, la construction, l'aménagement,
l'administration, la location et la vente
[exceptionnelle] de tous biens et droits
immobiliers, ainsi que de tous biens et
droits pouvant constituer l'accessoire,
l'annexe ou le complément des biens et
droits immobiliers en question.

Dénomination sociale :

SCI INFINITE LEGACY

Siège social : AJACCIO [20090] 20090,
chemin de Suartello, résidence Les Jar-
dins de Suartello, Bt F.

Durée : 99 années

Capital social : DEUX CENTS EUROS
[200,00 EUR]

Gérants : Monsieur Emmanuel Laurent
MESSAGE et Madame Sabrina OUKKAL
demeurant ensemble à lieudit Morone -
Route du Salaro [20 000] AJACCIO .

La société sera immatriculée au registre
national des entreprises et au registre
du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis Le notaire

N° 07

**AJACCIO EXPERTISE
COMPTABLE**

71 Cours Napoleon
20090 Ajaccio

Par acte SSP du 15/09/2025, il a été
constitué une EURL ayant les caracté-
ristiques suivantes :

Dénomination :

CORSE PRO ELEC

Objet social : La réalisation de tous tra-
vaux d'installation, de mise en service,
de dépannage, d'entretien et de main-
tenance d'équipements et de réseaux
électriques dans tous types de locaux à
usage d'habitation, professionnel, com-
mercial, industriel ou public, en neuf
comme en rénovation

Siège social : Lotissement la croix
d'Alexandre, Route des Milelli villa n°20
20090 Ajaccio.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. OTTAVI Mikael, demeurant
Lotissement la croix d'Alexandre, Route
des Milelli villa n°20 20090 Ajaccio
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE
ACCEPTE
DANS NOS BUREAUX

PAR TELEPHONE 04 95 32 04 40



Etude de Maître Bernadette CESARI

Notaire à SARTENE (Corse du Sud)
1 Avenue Hyacinthe Quilichini

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse du Sud), 1 avenue Hyacinthe Quilichini, désigné sous le numéro CRPCEN : 20015, soussigné, le 11 août 2025, publié le 3 septembre 2025, volume 2025P, n°6412, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La dénomination sociale est :

TERRA PIANA

Le siège social est fixé à : SARTENE [20100], terra Piana, route de la Castagna au domicile de Madame Claire LOVICH. La société est constituée pour une durée de 25 années.

Les associés sont : Madame Claire Alice Simonne MATTEI, enseignante, demeurant à SARTENE [20100] Terra Piana, route de la Castagna. Madame Cécilia Julie Désoline LOVICH. Demeurant à AJACCIO [20090] cours 64, Cours Napoléon. Monsieur Michel Antoine LOVICH, Gérant de société, demeurant à SARTENE [20100] 3 cours Bonaparte.

Le capital social est fixé à la somme de : TROIS CENT VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS [327 490,00 EUR]. Il est divisé en 100 parts, de TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES [3 274,90 EUR] chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- Madame Claire LOVICH à concurrence de : 50 parts en pleine propriété, portant les numéros 1 à 50, en rémunération de son apport en nature. 50 parts, en usufruit portant les numéros 51 à 100, en rémunération de son apport en nature.

- Madame Cécilia SANNA à concurrence de : 25 parts en nue-propriété, portant les numéros 51 à 75, en rémunération de son apport en nature.
- Monsieur Michel LOVICH à concurrence de : 25 parts en nue-propriété, portant les numéros 76 à 100, en rémunération de son apport en nature.

Apports immobiliers : A SARTENE [CORSE-DU-SUD] 20100, une maison et son terrain attenant cadastrés section G, n°266, 267. La valeur totale des apports est de trois cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix euros [327 490,00 eur] dont la ventilation correspondant aux droits des parties est la suivante :

- Madame Claire LOVICH apporte : La moitié en pleine propriété du bien d'une valeur de CENT SOIXANTE-TROIS MILLE SEPT CENT QUARANTE-CINQ EUROS [163 745,00 EUR]. La moitié en usufruit du bien dont la valeur compte tenu de son âge et par application du barème

fiscal est de 40%, soit : SOIXANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS [65 498,00 EUR].

- Madame Cécilia SANNA apporte : Le quart en nue-propriété du bien d'une valeur de QUARANTE-NEUF MILLE CENT VINGT-TROIS EUROS ET CINQUANTE CENTIMES [49123,50 EUR].

- Monsieur Michel LOVICH apporte : Le quart en nue-propriété du bien d'une valeur de QUARANTE-NEUF MILLE CENT VINGT-TROIS EUROS ET CINQUANTE CENTIMES [49123,50 EUR].

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Michel LOVICH demeurant à SARTENE [20100], 3 Cours Bonaparte.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le notaire

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 2 septembre 2025 a été constituée une société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Associé : Monsieur Pierre-Jean STRABONI, demeurant à MOROSAGLIA [20218] lieu-dit Ortone PONTE LECCIA, Célibataire. .

Dénomination :

EURL CORSIC'ALIMENT

Siège social : MOROSAGLIA [20218], lieu-dit Ortone PONTE LECCIA.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social fixé à la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR), divisé en 100 parts de CINQ EUROS [5,00 EUR] chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 100 attribuées à l'associé unique.

Cessions de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera le jour de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés et sera clos le 31 décembre 2026.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Le gérant est Monsieur Pierre-Jean STRABONI, demeurant à MOROSAGLIA [20218] lieu-dit Ortone PONTE LECCIA.

Pour avis, Le gérant.

N° 10

QG BASTIA

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 9 Rue Campanari

20200 BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 août 2025 à Bastia, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : QG BASTIA

Siège : 9 Rue Campanari, 20200 Bastia

Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : Lieu de vie pour les familles alliant pratiques sportives et ateliers pour enfants

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Anna-Maria, Gabrielle GUERRINI COLOMBANI, demeurant à Bastia [20200] - 26 Boulevard Benoite Danesi

Directrice générale : Madame Chiara, Christiane-Michele EMMANUELLI, demeurant à Bastia [20200] - 9 Rue Campanari

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société SCI FRANCESCA LISA, au capital de 1 000 €.

Siège : HAMEAU DE MIGNATAJA 20240 VENTISERI.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

Objet social : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la construction, la location, la cession de tous immeubles ou biens immobiliers d'activité ou à usage de bureaux ou à usage résidentiel.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1 000 €.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés uniquement.

Gérant : Monsieur Pascal MAROSELLI, demeurant HAMEAU DE MIGNATAJA 20240 VENTISERI.



POURSUITES ACTIVITES

N° 12

ALTOR

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 20 000 Euros

Siège social : 13 Rue Jean Jaures

20137 Porto-Vecchio

948 494 596 RCS AJACCIO

Aux termes des décisions de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2025, il a été constaté que les pertes constatées au titre de l'exercice clos le 31 12 2024 ont conduit à une diminution des capitaux propres à un niveau inférieur à la moitié du capital social.

Conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société et de poursuivre son activité.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis

N° 13

RG FUNERAIRES

Société à responsabilité limitée

au capital de 7 600 euros

Siège social : Lieu-dit Olivella

20270 ALERIA

481 371 615 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance

MODIFICATIONS STATUTS

N° 14

LE COMPTOIR

Société à responsabilité limitée

à associé unique

Au capital de 25 000 euros

Siège social : 1 Rue Maréchal Ornano

AJACCIO

539 956 599 RCS AJACCIO

Suivant décisions de l'associé unique : Le siège social a été transféré du 1 RUE GENERAL CAMPI, 20090 AJACCIO au 1 Rue Marechal Ornano 20000 AJACCIO à compter du 7 juillet 2025 ;

L'objet social a été étendu, à compter du 07 juillet 2025, aux activités suivantes : La prise de participation, directe ou indirecte, dans le capital de toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, civiles, financières ou immobilières, françaises ou étrangères, par tous moyens, notamment par voie d'apport, d'achat, de souscription, d'échange ou autrement ; La gestion de ces participations, notamment l'exercice des droits d'associé ou d'actionnaire, y compris par la perception de dividendes ou toutes autres distributions de produits financiers ; Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, la gérance

Tel : 07.78.90.57.11

- Remis en état après travaux
- Entretien espaces verts
- Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- Entretien de Bureaux
- Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

TRANSFERTS SIEGES

N° 15

CABINET EXPERTISE
COMPTABLE
CAMPAGNA JEAN MARIE
Lieu dit Ardisson - 20600 FURIANI
04.95.33.06.56

TEXTE DES RESOLUTIONS
PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DU 01 JUIN 2025

SASU FIT
Dénomination :
S.A.S.U FIT @
FUEL PERSONAL TRAINER

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 01 Juin 2025 la collectivité des associées :

- à décidé de transférer le siège social qui était aussi l'établissement unique à : Les Villas de Borgo, rue des Capucines, 20290 Borgo

- à décider de fermer l'ancien siège social qui était situé : Lieu dit Ardisson, Route Nationale 193, 20 600 FURIANI, et ce à compter du 01 Juin 2025.

L'article N° IV des statuts a été modifié en conséquence.

ARTICLE N° IV - SIEGE SOCIAL.

Le siège social est fixé :

Les Villas de Borgo, rue des Capucines, 20290 Borgo.

Le reste de l'article demeure inchangé. Mention sera faite au RCS de Bastia (Haute Corse).

N° 16

MF TERRASSEMENT
EURL au capital minimum de 1 000 €
Siege social :
LIEU DIT COLLO AMBUTO
20290 MONTE
RCS BASTIA 912509890

Par décision de l'associé unique du 09/09/2025, il a été décidé de transférer le siège social au PROPRIETE TRAVONI LDT TRAVONI 20215 VESCOVATO a compter du 10/09/2025. Modification au RCS de BASTIA.

Pour avis, la Direction



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION :
CLIMATISATIONS I POÊLES À GRANULES I PANNEAUX SOLAIRES

«Ecologia per priorità»

N° 17

CGPA

EURL au capital social de 1000 Euros
Siège social :
14 ROUTE DU CAP
RESIDENCE ALIVETTU
20200 SAN MARTINO DI LOTA
845 113 059 RCS BASTIA

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL

Par " AGE" du "01/09/2025", le siège social a été transféré au 18 RUE CESAR CAMPINCHI - 20200 BASTIA à compter du "01/09/2025"

Pour avis.

N° 18

TRAMONTANE

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
N° 2 STRITTA MURIDICCIA
20137 LECCI
RCS AJACCIO 952 344 414

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2025, le Président de la société par actions simplifiée TRAMONTANE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du N°2 STRITTA MURIDICCIA, 20137 LECCI au 176 Strada Di Capu Lotissement Tarra Russa N°14 20137 LECCI à compter du 1er septembre 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

N° 19

D3F FURMAZIONI

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social :
Avenue du Président Kennedy
20090 AJACCIO
912 367 356 RCS AJACCIO

Suivant délibération du 01/09/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée D3F FURMAZIONI a décidé de transférer le siège social du Avenue du Président Kennedy, 20090 AJACCIO au Lieudit Michel Ange, Lot 3, Bâtiment A, 20167 AFA à compter du 1er septembre 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Président

DISSOLUTIONS
LIQUIDATIONS

N° 20

MRC FACTORY

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : VILLA ACHILLI - RN 198
20240 GHISONACCIA
824 309 819 RCS BASTIA

Par décision de l'Assemblée générale du 15/12/2016, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Marcu-Andria LE MAO demeurant GHISONACCIA-GARE 20240 GHISONACCIA, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du tribunal de commerce de BASTIA. Modification au RCS de BASTIA.

N° 21

GC ISOLATION

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : Immeuble Le Cézanne
Rue Marcel Paul - 20200 BASTIA
Siège de liquidation :
66 Route de la Corniche
20200 San Martino di Lota
531 419 513 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2015, F Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Camison Jonathan, demeurant 66 Route de la Corniche 20200 San Martino di Lota, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 66 Route de la Corniche 20200 San Martino di Lota. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 22

BLANC LUMI

SARL au capital de 15 244,90 €.
Siège social : 6 RUE STEPHANOPOLI
20000 AJACCIO
496 820 192 RCS AJACCIO

Par décision de l'Assemblée générale du 25/03/2025, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidatrice Madame Françoise BLANC demeurant BARBICAJA, LOT PECH, ROUTE DES SANGUINAIRES 20000 AJACCIO, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO. Modification au RCS d'AJACCIO.

N° 23

CORSE

INDUSTRIE AMÉNAGEMENT
EURL au capital de 3000 €
Siège social : LD pont de la vanne
20117 OCANA RCS AJACCIO
Siren : 790285241

Par décision de l'associé Unique du 15/09/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/09/2025 , il a été nommé liquidateur(s) M Calassi Sauveur demeurant au LD Pont de la vanne 20117 OCANA et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS d'AJACCIO.

N° 24

CORSICA ALLIANZA 3 D

EURL au capital de 3000 €
Siège social : LD pont de la vanne
20117 OCANA
RCS AJACCIO Siren : 531749307

Par décision de l'associé Unique du 15/09/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/09/2025 , il a été nommé liquidateur(s) M Calassi Sauveur demeurant au LD Pont de la vanne 20117 OCANA et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS d'AJACCIO.

N° 25

SAS LUZ

Suite à l'AGE du 31/03/2025 de la société SAS LUZ, SAS en liquidation au capital de 1.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 928.066.489. dont le siège social est sis Pianu Suprano - Orneto 20233 PIETRACORBARA, et après lecture du rapport du liquidateur, Madame Anne-Laure TUYET, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de BASTIA.

N° 26

SOC D'EXPLOIT
MOTEL DOLCE VITA

SARL au capital de 7 622,45 €.
Siège social : RES DOLCE VITA
20110 PROPRIANO
421 703 265 RCS AJACCIO

Par décision de l'Assemblée générale du 31/12/2024, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidatrice Madame Rosemonde CERAN demeurant RESIDENCE DOLCE VITA PROPRIANO 20110 PROPRIANO, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO. Modification au RCS d'AJACCIO

CESSIONS FONDS DE COMMERCE

N° 27



SCP MAMELLI

NOTAIRES

27 rue Principale
20217 SAINT FLORENT
Tél : 04.95.37.06.00

Email :

office.mamelli.20040@notaires.fr

AVIS DE CESSION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 07 août 2025, enregistré au SIE de BASTIA, le 12 août 2025 Dossier 2025 00014572 référence 2B04P31 2025N00492.

Monsieur Raymond LUCIANI, demeurant à BASTIA (20600) lieudit "Ortu Simonetta" route de SAINT-FLORENT. Né à BASTIA [20200] le 6 novembre 1955. A cédé à la Société dénommée U PAS-TAGHJU, Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00€ €, dont le siège est à BASTIA [20600], rue Saint-Exupéry, identifiée au SIREN sous le numéro 988 134 433 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Le fonds de commerce de fabrication de pâtes fraîches sis à BASTIA [20200] - Le Furum de Lupino, connu sous le nom commercial FORUM DES PATES, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 332 839 232 moyennant le prix principal de 160 000,00 euros, soit :

- Pour les éléments incorporels : 150 000,00 euros

- Pour le matériel : 10 000,00 euros. Propriété et jouissance le 1 août 2025, Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion Le notaire.

N° 28



SCP MAMELLI

NOTAIRES

27 rue Principale
20217 SAINT FLORENT Tel :
04.95.37.06.00

Email :

office.mamelli.20040@notaires.fr

AVIS DE CESSION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 12 mai 2025, enregistré au SIE de BASTIA, le 12 août 2025 Dossier 2025 00014579 référence 2B04P31 2025N00494.

Madame France Antoinette BAZZICONI, demeurant à SAINT FLORENT [20217] lieu-dit Tettola Résidence OLZO, n°9. Née à RAPALE [20246] le 3 décembre 1957.

A cédé à Madame Pamela MARIANI demeurant à SAINT-FLORENT [20217], Lieudit Citaj. Née à BASTIA [20200] le 20 avril 1983.

.../...

L'USUFRUIT du fonds de commerce de RESTAURANT (GRANDE RESTAURATION) CREPERIE sis à SAINT-FLORENT [20217], connu sous le nom commercial L'ARRIERE COUR, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 331 666 727 moyennant le prix principal de 120 000,00 euros, soit :

- Pour les éléments incorporels : 100 000,00 euros

- Pour le matériel : 20 000,00 euros. Propriété et jouissance le 1 avril 2025, Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion Le notaire.

MODIFICATIONS OBJETS

N° 29

LE LAB

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : Résidence Almire

20200 VILLE DI PIETRABUGNO

977 738 988 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 12/09/2025, l'Associée Unique a décidé : - d'étendre l'objet social en y ajoutant les dispositions suivantes : La Société entend également générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités.

Dans le cadre de cette démarche, le président et le directeur, s'engagent à prendre en considération les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société, et les conséquences de ses décisions sur l'environnement. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président

N° 30

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/09/2025, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social de la « EARL LES JARDINS DE CAPRONICIA », au capital de 7500 EUROS, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 931857007, pour y ajouter une nouvelle activité.

Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :

* Objet Social :

La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Elle a également pour activité, l'élevage porcin.

L'exploitation et la gestion des biens agricoles peut se faire à partir de biens apportés ou mis à disposition par l'associé, achetés, créés ou pris à bail par la société.

La vente directe des produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation sous réserve de respecter les usages agricoles.

Dans la limite de l'objet défini ci-dessus, la société peut effectuer toutes les opérations ayant pour but d'en assurer le développement et n'ayant pas pour effet d'en modifier le caractère civil.

Pour avis, Le Gérant

MODIFICATIONS DIRIGEANTS

N° 31

NOVA TERRA

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : Route des Sanguinaires

Hôtel Palm Beach - 20000 AJACCIO

935 346 395 RCS AJACCIO

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/05/2025, il résulte que M. Thomas, Enzo CROLLA, demeurant Bancarello, 20169 BONIFACCIO, a été nommé en qualité de directeur général de la société, à compter dudit jour.

Pour avis, le Président

N° 32

M.A CONCEPT

Société par actions simplifiée

au capital de 500 euros

Siège social :

3 CHE CHJASSU DI U VIGNACCIU

20239 MURATO

989 921 192 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 15/09/2025, la Présidente a pris acte de la démission de Monsieur Matthis Giusti-Muselli de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis, La Présidente

N° 33

BALANINA CASA

Société par actions simplifiée

au capital de 1 000 euros

Siège social : C/O Monsieur François

FRANCESCHI Lieu dit Vivarinco

20260 CALVI

933 597 049 RCS BASTIA

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 1er septembre 2025, il résulte que : Madame Christine FRANCESCHI, demeurant Chemin de Colalto, Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi, a été nommée en qualité de Directrice Générale.

Pour avis, Le Président

N° 34

SARINCO

Société civile immobilière

au capital de 1 600 euros

Siège social : QUA DE L'EGLISE

20127 SERRA DI SCOPAMENE

789 958 485 RCS AJACCIO

Le 30 juin 2024, l'AGO a pris acte du décès de la co-gérante, Madame Catherine, Brigitte, LLOPIS survenu le 30 décembre 2023, et é décidé de ne pas procéder à son remplacement. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 35

MBB SCI

Société civile immobilière

au capital de 182 938,82 euros

Siège social : Lieu-dit A Vignaccia

20218 Pietralba

424 539 583 RCS BASTIA

AVIS DE MODIFICATION DE LA GERANCE STATUAIRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2020 :

- Les associés ont pris acte du décès de Monsieur Jean-Pierre Agostini, survenu le 12/12/2019, et décidé de ne pas nommer de nouveau gérant statuaire.

Le co-gérant, actuellement en exercice, non statuaire. Monsieur Baptiste Agostini, exercera ses fonctions en qualité de gérant non statuaire unique.

L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Jean-Pierre Agostini sans qu'il soit procédé à son remplacement.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, La Gérance

N° 36

CHANGEMENT PRESIDENT

Par décision du 15/07/2025 les associés de la société SPS, SAS au capital de 5.000 €, sise Centre Commercial ATRIUM, lieu-dit Pernicaggio, 20167 SAROLA CARCOPINO, [879 341 840 RCS AJACCIO], ont nommé pour une durée indéterminée M. Patrick ROCCA, demeurant Place de l'Eglise à BASTELICACCIA en qualité de Président en remplacement de M. Dominique DEMEDARDI, démissionnaire.



EXTRAIT JUGEMENT

N° 37

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES CIVILES

N° RG 23/00831

N° Portalis DBX1-W-B7H-DC33

EXTRAIT

Par jugement du 08 septembre 2025, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif à l'égard de : E.A.R.L. SOTTANO ayant son siège social Mme FRANCISCI Marie Dominique - VIX VENTISERI - 20240 VENTISERI
Forme : E.A.R.L. SOTTANO
Inscrite au RCS : 403337702
Activité : EXPLOITANT AGRICOLE
Date de cessation des paiements : 09/10/2023

Liquidateur Judiciaire : ETUDE BALIN-COURT, sis 15 Boulevard du Général de Gaulle - 20200 BASTIA

Pour extrait : le Greffier

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 38

N° PC : 2025RJ0161

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/09/2025 prononçant la liquidation judiciaire immédiate de **Tolaini SAS**, 51 boulevard Graziani 20200 BASTIA, L'achat pour la vente de pains, viennoiseries et pâtisserie, et plus généralement tous produits alimentaires, 835 069 360 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA,

Date de cessation des paiements le 30/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 39

N° PC : 2025RJ0164

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/09/2025 prononçant la liquidation judiciaire immédiate de **SBC - Société Bastiaise de construction SAS**, résidence Campo Meta 20600 FURIANI, Réalisation de travaux de construction, de rénovation et d'aménagement de tous type de bâtiments - Les travaux de second œuvre incluant la pose de revêtement de sol et de mur - conception vente et pose d'aménagement intérieurs (cuisine, placards, salle de bain) - Toutes opérations connexes ou complémentaires se rapportant directement ou indirectement à l'objet social susceptibles d'en faciliter la réalisation , 977 822 253 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 11/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 40

N° PC : 2025RJ0163

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/09/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société **ETABLISSEMENTS CAMPOCASSO ET COMPAGNIE SARL**, PLACE DE LA GARE 20250 CORTE, Exploitation de tous fonds de commerce ayant pour objet l'acquisition, la vente, la livraison, la réparation de tous biens meubles et objets immobiliers ainsi que les articles ménagers et appareils de radio-télévision, 496 920 059 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 31/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 41

N° PC : 2025RJ0162

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la **SOCIETE CORSE DE DISTRIBUTION SAS** [], route Nationale 193 20600 FURIANI, 398 657 577 RCS Bastia.

Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Administrateur : SCP AJILINK AVAZERI BONETTO prise en la personne de Me BONETTO Mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion.

Date de cessation des paiements le 01/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

Rejoignez-nous sur
facebook

Déposez vos annonces par mail :
al-informateurcorse@orange.fr

Recevez votre attestation de parution
en quelques minutes !
04 95 32 89 92

ICN Informateur Corse Nouvelle
14 K J'aime • 14 K followers

<https://www.facebook.com/ICN-InformateurCorse.Nouvelle>

**FRAC
CORSICA**

**CULLETTIVITÀ
DI CORSICA**



**ZIAD ANTAR
MERIEM BENNANI
DAVIDE BALULA
CAMILLE BLATRIX
JEREMY DELLER
CHARLES HASCOËT
KAMILYA KUSPANOVA
HANNE LIPPARD
JOÃO ONOFRE
CHARLEMAGNE PALESTINE
PIPILOTTI RIST
CHRISTINE SUN KIM**

**FIN DE
PARTY**
14.05.2025 → 18.10.2025

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLETTIVITÀ DI CORSE**

**ME LES
MUSÉES
DE CORSE**

Da u luni à u sabbatu, da 10 ore à 6 ore di sera
Du lundi au samedi de 10h00 à 18h00
A Citadella, 20250 Corti | +33 (0)4 20 03 95 33
frac@isula.corsica | www.frac.corsica

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex		N° 49
N° 42		N° PC : 2025RJ0166 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur KOUKA AYMEN, 2 RUE CAMPANARI 20200 BASTIA, n°890 502 883. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/07/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.
N° 43		N° 50 N° PC : 2025RJ0167 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur DA TORRE NEIVA JOSE MARIA, Immeuble le Forum Bat C Lupino 20200 BASTIA, n°500 230 206. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 18/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.
N° 44		N° 51 N° PC : 2025RJ0169 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Madame GIANNINI CHRISTELLE née LORHO [], lieu-dit DIT AJERCAJA 20290 BORGIO, n°424 132 389. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 03/07/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.
N° 45		N° 52 N° PC : 2025RJ0168 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de ARBAOUI SARL, Village de Penta Acquatella 20290 PENTA-ACQUATELLA, 889 849 261 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 25/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.
N° 46		N° 53 N° PC : 2025RJ0171 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société MAYA SAS, Casa Graziani - 10 Strada di Valle Nebiu Lavasina 20222 BRANDO, 845 213 222 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 18/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.
N° 47		N° 54 N° PC : 2025RJ0173 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société KARLOU SARL, Route du Village 20620 BIGUGLIA, 795 186 949 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 02/04/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.
N° 48		N° 55 N° PC : 2025RJ0174 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société SAV PC SAS, route Nationale 193 Espace Tamburini 20600 BASTIA, 439 872 136 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/07/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.
N° 49		N° 56 N° PC : 2025EX0006 [Greffe TC Toulouse] Jugement du tribunal de commerce de commerce de TOULOUSE en date du 11/09/2025 prononçant la liquidation judiciaire de la société CB PERFOMANCES n° 791 142 318, sis Lotissement Pianu Di Gatti, Lotissement 9, 20233 SISCO, et désignant liquidateur SELARL AEGIS prise en la personne de Me Souad HADDANI-AGDAY 5 Rue Saint-Gilles 31500 TOULOUSE

FNS SIMPLIFIÉ AVIS DE MARCHÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom complet de l'acheteur : PETR Pays de Balagne
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 20006661100027
Code Postal : 20220
Ville : Ile-Rousse

Groupe de commandes : Non

SECTION 2 : COMMUNICATION

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur :

<https://www.e-marchespublics.com/appel-offre/1117689>

Identifiant interne de la consultation : 2025/VAELLD/001

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : SEITE Jean-Marie

email : contact@paysdebalagne.corsica

Tél : +33 496562889

SECTION 3 : PROCEDURE

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : formulaire DC2

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

formulaire DC2 ou DUME

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

formulaire DC2 ou DUME

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 10 Octobre 2025 à 14:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation [Attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ

Intitulé du marché : Acquisition, maintenance, distribution et gestion d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) pour le Pays de Balagne

Programme AVELO 3 [ADEME / CEE]

CPV - Objet principal : 34144900.

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Acquisition, maintenance, distribution et gestion d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) pour le Pays de Balagne [2 lots]

Lieu principal d'exécution du marché : Ile-Rousse - Calvi

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée hors taxes du besoin : 100000 Euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Mots descripteurs : Véhicules [acquisition], Maintenance.

SECTION 5 : LOTS

Description du lot :

- Lot n°1 : Acquisition, distribution, maintenance et gestion de 25 à 30 vélos à assistance électrique pour l'agglomération de Calvi

CPV - Objet principal : 34144900.

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 50000 Euros

Lieu d'exécution du lot : territoire Communauté de communes de Calvi-Balagne

Description du lot :

- Lot n°2 : Acquisition, distribution, maintenance et gestion de 25 à 30 vélos à assistance électrique pour l'agglomération de l'Ile-Rousse

CPV - Objet principal : 34144900.

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 50000 Euros

Lieu d'exécution du lot : Territoire communauté de communes Ile-Rousse-Balagne

SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis : 12 Septembre 2025

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

CLASSEMENT DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

commune de SPELONCATO

1ère Parution

DUREE DE L'ENQUETE : du lundi 6 octobre 2025 au mercredi 5 novembre 2025 inclus.

SIEGE DE L'ENQUETE : Mairie de Speloncato (Place du Village 20226 Speloncato)

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Monsieur Jean-Paul MARANINCHI, commissaire enquêteur, Retraité, ancien commandant de police, recevra le public en mairie de SPELONCATO selon les modalités suivantes :

le lundi 6 octobre 2025, de 10h00 à 12h00 ;

le mercredi 22 octobre 2025, de 10h00 à 12h00 ;

le mercredi 5 novembre 2025, de 10h00 à 12h00.

Monsieur Hervé CORTEGGIANI, Retraité, ancien écodéveloppeur du PNRC, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Pendant cette période, le dossier sera consultable :

- à la mairie de SPELONCATO, et accessible aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public ;

- sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6622>

Les observations et propositions du public pourront être adressées durant la durée de l'enquête :

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert en mairie de SPELONCATO ;

- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences, par téléphone [04 95 61 59 00] ;

- sur l'adresse e-mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-6622@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6622> et donc visibles par tous.

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6622>

- par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de SPELONCATO. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision concernant le classement du SPR de SPELONCATO sera prise par Madame le Ministre de la Culture.



Office de l'Environnement de la Corse

14, avenue Jean Nicoli - 20250 Corte

AVIS D'INFORMATION

L'Office de l'Environnement de la Corse porte à la connaissance des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services qu'il publie sur son profil d'acheteur <https://oec.e-marchespublics.com> et via son site internet <https://www.oec.corsica/>, l'ensemble des avis d'appel public à la concurrence relatifs aux marchés publics de fournitures, de services et de travaux.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry - CS.10210 20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]

Adresse Internet : <http://www.cci.corsica>

Objet de la Consultation :

Marché n° 2025-A00-025 : « Conception et réalisation d'un système de traitement des bagages - Phase définitive, Aéroport Figari Sud Corse »

Procédure de passation : Appel d'Offres Ouvert

Critères d'attribution :

1-Valeur technique : 50.0 %

2-Prix des prestations : 40.0 %

3-Délai d'exécution : 10.0 %

Date limite de réception des offres : 13 Octobre 2025 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n° 25-100931 du 12/09/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 15/09/2025.



AVIS D'INFORMATION RECTIFICATIF

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval, BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1

Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Achat de pièces détachées d'origine [ou équivalent] nécessaires à la réparation et prestations de maintenance des engins de marque AM-MANN [2 lots] pour la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2025-IDGM-0166

Date limite de remise des offres :

Au lieu de : 22/09/2025 à 12h00.

Lire : 01/10/2025 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/09/2025



AVIS DE PUBLICITE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi - BP 678
20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mél : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non
L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 12 mois

Objet : PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX DU SIEGE ET DES DIFFERENTS SITES DE L'OEHC

Référence acheteur : 2025-046-SAG-RH

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Accord-Cadre

Lieu d'exécution : Avenue Paul Giacobbi - 20601 BASTIA

Durée : 12 mois.

Classification CPV :

Principale : 90919200 - Services de nettoyage de bureaux

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui

Les variantes sont exigées : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant :

Service de l'Administration Générale Des Ressources Humaines

Lot N° 1 - Lot n° 1 - CPV 90919200

Siège social de l'OEHC

Coût estimé hors TVA : 90 000,00 euros

Lieu d'exécution : Corse

Lot N° 2 - Lot n° 2 : - CPV 90919200

Casamozza (bureaux et station)

Coût estimé hors TVA : 4 800,00 euros

Lieu d'exécution : Corse

Lot N° 3 - Lot n° 3 : - CPV 90919200

Ghisonaccia

Coût estimé hors TVA : 7 000,00 euros

Lieu d'exécution : Corse

Lot N° 4 - Lot n° 4 : - CPV 90919200

Ajaccio

Coût estimé hors TVA : 6 000,00 euros

Lieu d'exécution : Corse

Lot N° 5 - Lot n° 5 : - CPV 90919200

Porticcio

Coût estimé hors TVA : 14 000,00 euros

Lieu d'exécution : Corse

Lot N° 6 - Lot n° 6 : - CPV 90919200

Porto Vecchio

Coût estimé hors TVA : 3 000,00 euros

Lieu d'exécution : Corse

Lot N° 7 - Lot n° 7 : - CPV 90919200

Sartène (bureaux et station)

Coût estimé hors TVA : 7 000,00 euros

Lieu d'exécution : Corse

Lot N° 8 - Lot n° 8 : - CPV 90919200

Calvi - station OEHC de codole / bureaux Ile Rousse / Station Oehc Lozari

Coût estimé hors TVA : 13 000,00 euros

Lieu d'exécution : Corse

Lot N° 9 - Lot n° 9 : - CPV 90919200

Station de pompage de Teppe Rosse - Aleria : bureau

Coût estimé hors TVA : 1 500,00 euros

Lieu d'exécution : Corse

Lot N° 10 - Lot n°10 : - CPV 90919200

Station de pompage de Peri - Canale di Verde : bureaux

Coût estimé hors TVA : 1 500,00 euros

Lieu d'exécution : Corse

Conditions de participation

Critères : renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

Modalité de visite au RC

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique

60% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

Cellule Marchés Publics - Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 03/10/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 12/09/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur,

déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

Avis d'appel public à concurrence

REGIE DU PORT DE TAVERNA

Avis de publicité domaniale

Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public portuaire
Restauration de qualité

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : REGIE DU PORT DE TAVERNA.

Correspondant :

Monsieur François MELA, Hôtel de ville - 20221 SANTA MARIA POGGIO

Courriel : marchesporttaverna@gmail.com.

Type d'organisme : Commune.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 022025.

Objet du marché : Avis de publicité domaniale - Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public portuaire - Restauration de qualité.

Type de marché : Services.

Site ou lieu d'exécution principal : PORT TAVERNA 20221 SANTA MARIA POGGIO .

Autres informations :

Emplacement : Port de Taverna - 20221 Santa Maria Poggio (Enseigne actuelle : Restaurant " Le Cargo ") Mise à disposition d'un local de 156 m2 et d'une terrasse de 242 m2. Caractéristiques de l'emplacement : Le local mis à disposition est destiné à toute ACTIVITE COMMERCIALE DE RESTAURATION qui rentre dans le champ d'activité du port, excepté celle à rompre la quiétude des plaisanciers. Durée de la convention : L'implantation étant située sur le domaine public portuaire, l'autorisation d'occupation prendra la forme d'une autorisation d'occupation du domaine public, temporaire, précaire et révocable d'une durée déterminée, à l'issue de laquelle, elle sera reconductible expressément dans la limite de 8 ans. Disponibilité pour l'installation le 01/01/2026.

Caractéristiques principales :

La présente consultation est lancée en vue de la délivrance d'une AOT pour l'exploitation d'un restaurant de qualité sur le domaine public portuaire de la Commune.

Quantités

L'objectif est de proposer une offre de restauration haut de gamme, mettant la gastronomie locale à l'honneur notamment par la proposition de vente de la ressource halieutique provenant de l'aire de pêche de TAVERNA.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés : - Les candidats devront : Produire une offre détaillée DONT notamment fournir toutes références, ou documents équivalents, attestant de sa capacité à assurer une exploitation des lieux et une programmation de qualité conformes à l'image et la destination des lieux, telles que décrites au point 8 a) du Règlement de Consultation. -Fournir les pièces demandées au 8.1 du Règlement de Consultation.-Les offres et les pièces demandées par la Commune aux candidats seront rédigées et transmises, en langue française, signées, dactylographiées et exprimées en euros [?].

Type de procédure

Appel d'offres ouvert.

Délais

Date limite de réception des offres : 24 octobre 2025 à 11 heures. Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être présentées via la messagerie sécurisée de la plateforme www.achatspublicscorse.com 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres. Date limite d'obtention : 17 octobre 2025 à 17 heures.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Le dossier de candidature est à transmettre exclusivement par voie électronique sur la plateforme www.achatspublicscorse.com.

Adresse(s) complémentaire(s)

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : exclusivement par voie électronique sur la plateforme www.achatspublicscorse.com.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry - CS.10210 20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)

Adresse Internet : <http://www.cci.corsica>

Objet de la Consultation :

Marché n° 2025-AO0-026 : « Marché de conception-réalisation en vue de l'étude et réalisation des travaux de réaménagement et d'extension d'un bâtiment de l'aérogare de l'Aéroport Figari Sud Corse»

Procédure de passation : Appel d'Offres Ouvert

Critères d'attribution :

1-Valeur technique : 40.0 %

2-Prix des prestations : 40.0 %

3-Délai d'exécution :20.0 %

Date limite de réception des offres : 13 Octobre 2025 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n° 25-100946 du 12/09/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 15/09/2025.

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

PERMANENCES,
FERMETURE ET OUVERTURE DES SERVICES DIVERS
DONS DE SANG, SERVICES DE GARDE, COLLECTES,
DISTRIBUTIONS HUMANITAIRES
RÉUNIONS, COLLOQUES, MEETINGS
INSCRIPTIONS, RECRUTEMENTS, CONCOURS
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES,
CONSEILS MUNICIPAUX,
MESSSES, CÉRÉMONIES, TRAVAUX



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE, —
JE ME RENDS SUR www.icn.corsica/publier-une-info



PASSEZ

VOS ANNONCES

LÉGALES

EN LIGNE

24H SUR 24,

365 JOURS PAR AN

RENDEZ-VOUS SUR

ICN.CORSICA/

ANNONCES-LÉGALES

**FRAC
CORSICA**

**CULLETTIVITÀ
DI CORSICA**



**ZIAD ANTAR
MERIEM BENNANI
DAVIDE BALULA
CAMILLE BLATRIX
JEREMY DELLER
CHARLES HASCOËT
KAMILYA KUSPANOVA
HANNE LIPPARD
JOÃO ONOFRE
CHARLEMAGNE PALESTINE
PIPILOTTI RIST
CHRISTINE SUN KIM**

**FIN DE
PARTY**
14.05.2025 → 18.10.2025



Da u luni à u sabbatu, da 10 ore à 6 ore di sera
Du lundi au samedi de 10h00 à 18h00
A Citadella, 20250 Corti | +33 (0)4 20 03 95 33
frac@isula.corsica | www.frac.corsica



Photo Norma Mortenson • Pexels

Quels sont aujourd'hui les principaux modes de déplacement des enfants et adolescents, que ce soit pour effectuer des trajets de leur domicile vers leur établissement scolaire ou dans le cadre de leurs loisirs? Quelle est la place accordée aux mobilités actives (marche, vélo, trottinette, skateboard) ou partagées (comme par exemple le covoiturage) dans leur quotidien? Une nouvelle étude de l'Ademe, menée en France hexagonale et en Outre-mer, met en lumière les usages actuels, les freins à l'autonomie, ainsi que les leviers à mobiliser pour accompagner l'évolution des comportements dès le plus jeune âge et rappelle que se déplacer s'apprend et s'expérimente dès l'enfance.

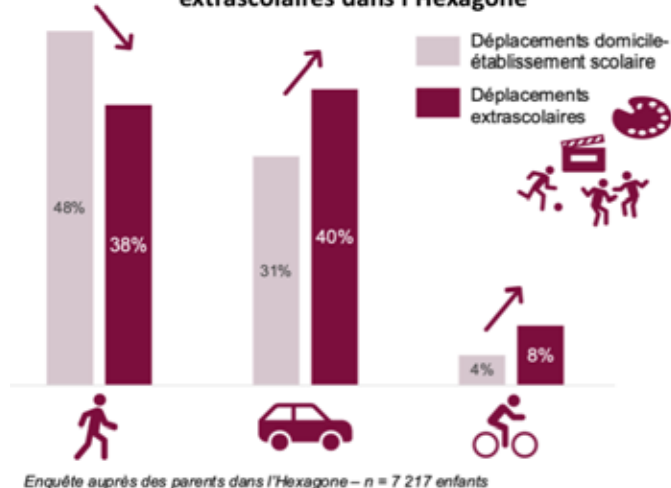
La mobilité des enfants et adolescents est encore peu documentée et quantifiée. Toutefois, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a réalisé récemment une étude sur le sujet*, à partir d'une vaste enquête quantitative menée au printemps 2025 auprès d'un échantillon représentatif de 5 000 parents de l'Hexagone et 500 dans les départements et régions d'Outre-mer (Drom); complétée par une enquête auprès de 500 jeunes âgés de 18 à 20 ans dans l'Hexagone.

LA MARCHÉ ET LA VOITURE DOMINENT

Premier enseignement, la marche apparaît comme le mode de déplacement le plus fréquemment utilisé par les enfants en France hexagonale, et le deuxième, derrière la voiture, dans les Drom et elle est davantage utilisée pour les déplacements du domicile vers l'établissement scolaire que pour les autres types de déplacements des enfants. Ainsi, 45% des enfants pratiquent la marche pour un déplacement complet tous les jours ou presque dans l'Hexagone et il en va de même pour 35% des enfants d'Outre-mer; 86% des déplacements domicile-établissement scolaire de moins d'1km sont effectués à pied dans l'Hexagone (soit moins de 15 minutes de marche). Ce-

pendant, la pratique de la marche pour les trajets domicile-établissement scolaire diminue au fil de la progression des enfants dans le parcours scolaire, notamment à partir de l'entrée au collège, ce qui peut être mis en lien avec l'augmentation des distances à l'établissement au fil du parcours scolaire. On constate en effet que 55% des élèves de maternelle et d'école élémentaire s'y rendent à pied, alors que cette part tombe à 47% pour les collégiens et n'est plus que de 39% pour les lycéens. La dimension territoriale est également un facteur déterminant: 23% des enfants habitant en milieu rural se rendent à l'école maternelle à pied, contre 44% dans les aires urbaines de plus de 200 000 habitants, et 58% dans l'aire urbaine de Paris. Autre constat: alors que la sécurité routière et le comportement dangereux des autres usagers de la route est le premier motif de crainte des parents concernant les déplacements (devant le risque d'agression ou de harcèlement), la marche n'est citée comme un mode de déplacement sûr pour les enfants que par une minorité de parents: 34% dans l'Hexagone et seulement 19% dans les Drom. La voiture est le moyen de déplacement considéré comme le plus sûr par les parents: 55% dans l'Hexagone et 81% en Outre-mer. Quoique la marche soit le mode de déplacement majoritaire pour les tra-

Répartition modale pour les déplacements vers l'établissement scolaire et les déplacements extrascolaires dans l'Hexagone



Âge moyen des premiers déplacements réalisés seul (Hexagone)



Alors que 73 % des enfants de l'Hexagone réalisent leur premier déplacement en autonomie à l'occasion des trajets domicile-établissement scolaire, l'âge de leurs premiers trajets effectués seuls se situe à 11,6 ans, soit un an plus tard que pour leurs parents à leur époque.

jets domicile-établissement scolaire, la voiture occupe une place importante, et ce même pour de faibles distances, le recours à la voiture pour tout type de déplacement dépassant 1 km reste conséquent. Il est vrai que 96 % des enfants de l'Hexagone et 84 % des enfants des Drom vivent dans un ménage motorisé. De plus, la multi-motorisation augmente avec le nombre d'enfants au sein du foyer : 53 % des parents ayant trois enfants ou plus ont plus d'une voiture, contre seulement 40 % des parents ayant un seul enfant. Il s'avère que 33 % des enfants de l'Hexagone et 54 % des enfants des Drom se déplacent en voiture tous les jours ou presque et que 26 % des déplacements vers l'établissement scolaire pour une distance de 1 à 2 km sont effectués en voiture, cette part passant à 37 % pour des trajets de 2 à 5 km. L'étude de l'Ademe relève par ailleurs que par rapport aux déplacements vers l'établissement scolaire, les déplacements extra-scolaires sont davantage effectués en voiture. Dans l'Hexagone, 40 % des enfants effectuent en voiture leurs déplacements extra-scolaires. Quant à la pratique du covoiturage avec d'autres enfants en dehors du ménage, relativement courante, elle concerne plus de la moitié des enfants réalisant des déplacements en voiture dans l'Hexagone, et près de 40 % des enfants dans les Drom et cette pratique concerne davantage des déplacements de loisirs que des déplacements domicile-établissement scolaire.

UNE AUTONOMIE PLUS TARDIVE

Autre enseignement clé de l'étude, si dans l'Hexagone, 85 % des enfants possèdent une bicyclette, contre 70 % dans les Drom et que la trottinette constitue aussi un équipement courant - près de six enfants sur dix en sont dotés, le vélo reste largement cantonné à un usage récréatif : 74 % des enfants cyclistes hexagonaux l'utilisent uniquement pour les loisirs, une proportion qui atteint 89 % en Outre-mer. On note également que pour le vélo comme pour la trottinette, une diminution de l'équipement est observée à mesure que les enfants grandissent, car 44 % des jeunes de l'Hexagone âgés de 18 à 20 ans sont équipés d'un vélo mécanique. Bien qu'un potentiel existe pour ce mode de déplacement, il demeure sous-utilisé pour les trajets du

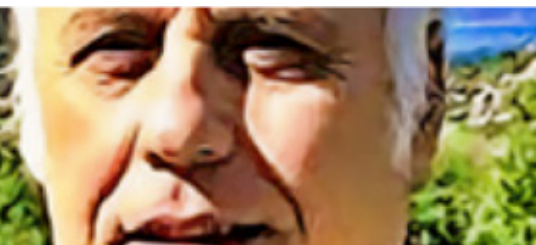
quotidien puisque seulement 4 à 5 % des élèves se rendent vers leur établissement scolaire à vélo et son usage s'il est courant chez les enfants, est rarement intense avec une fréquence d'usage relativement peu élevée : dans l'Hexagone, seuls 6 % des enfants utilisent le vélo tous les jours ou presque, et 43 % au moins une fois par semaine. Comme pour la marche, de nombreux parents estiment aujourd'hui que le vélo est un mode de déplacement plus dangereux qu'à leur époque.

Les auteurs de l'étude ont également relevé un recul de l'autonomie. En effet, alors que 73 % des enfants de l'Hexagone réalisent leur premier déplacement en autonomie à l'occasion des trajets domicile-établissement scolaire, l'âge de leurs premiers trajets effectués seuls se situe à 11,6 ans, soit un an plus tard que pour leurs parents à leur époque. Cette différence s'explique par un sentiment d'insécurité accru, notamment sur la marche et le vélo, jugés plus dangereux aujourd'hui par plus des trois quarts des parents. Les transports en commun [auxquels sont abonnés 32 % des enfants de l'Hexagone et 16 % des enfants des Drom] sont mieux perçus : seuls 50 % des parents les estiment plus risqués qu'autrefois.

Les parents de l'Hexagone et d'Outre-mer mettent en avant comme principale condition de déplacement en autonomie la connaissance des itinéraires fréquents [83 % dans l'Hexagone et 81 % dans les DROM] et 37 % des enfants commencent à se rendre seuls en classe à partir de la sixième, qui apparaît comme une étape charnière, préparée dès le CM2. On observe aussi que les parents estiment en premier lieu que leurs enfants préfèrent la voiture [47 % dans l'Hexagone, 74 % dans les Drom], loin devant les autres modes, mais que les jeunes de 18 à 20 ans interrogés dans l'Hexagone expriment des préférences plus diversifiées : 22 % d'entre eux auraient aimé utiliser davantage le vélo durant leur enfance, 20 % la voiture et 15 % la marche. ■ AN

*Étude sur les pratiques de mobilité des enfants de la maternelle au lycée en France, par Séverine Boulard, Mathieu Chassignet, Ademe, Camille Krier, Nicolas Louvet, Nabil Kabbadj, Claire Lefèvre, Bureau de recherche 6t.

L'intégralité du rapport est disponible en ligne <https://librairie.ademe.fr/>



La chronique de **Jean Chiorboli**

[linguacorsica@gmail.com]

Résistances corses à l'envahisseur (SINTINEDDI)

La langue utilisée est le corse du Sud, plus précisément la langue de la Pieve d'Ornano comme dit le titre complet de l'édition de 1972: *Poesie giucose: in lingua vernacula della pieve d'Ornano, poemetto satiricocomico...* Dans le toponyme Vaddicciola on identifie le radical vaddi/valle [latin valles/vallis «val, vallée»] et le double suffixe -iccia, -ola. En corse du Sud le correspondant de LL latin est transcrit dd [autrefois dh, dr, gd]. Il s'agit d'une consonne «cacuminale» caractéristique des aires particulièrement archaïques, parfois considérée comme un acte de résistance à l'envahisseur, «una reazione del substrato mediterraneo alla lingua di Roma» [C.Lupini 2003]. On pense ici à la célèbre chanson corse *Sintineddi* de F.Lanfranchi qui évoque les statues menhirs corses [e stantare] dressées comme des sentinelles. Les cacuminales, «consonnes qui s'articulent avec la pointe de la langue dirigée vers le sommet de la voûte du palais» [dictionnaire Larousse] sont aussi appelées «rétroflexes», «cérébrales ou «inverties». La rétroflexion affecte en Corse du Sud [autrefois aussi dans le Nord selon G.Bottiglioni 1927] les mots avec -LL [latin [cavaddu «cheval», variante de cavallu], mais produit aussi une variante de /r/ [groupe /tr/] encore observable dans l'ensemble de la Corse [aussi italien du Sud, sarde, sicilien...]. Cette variante n'a pas de transcription [ortho]graphique propre, mais fait fonction de «marqueur» d'identité y compris dans le «français régional de Corse» souvent contrefait [«quatche»; «tchois» pour «quatre», «trois»]. La transcription toscanisante de l'IGN opte la plupart du temps pour -LL-, mais à côté du type majoritaire Vallicciola [9 occurrences: Campile, Mela, etc.] on trouve un seul exemple [plus proche de la prononciation locale]: Vaddicciola [Conca]. La réalisation cacuminale ou rétroflexe ne concerne pas seulement une partie de la Corse: «questo fenomeno interessa l'Italia meridionale e le isole, oltre che una

«Dimmi, o musa campagnola,
Dormi o veggì stamatina?/
Si tu sé inni Vadhiccioli,
Vurria ditti dui paroli».

*Dans son invuazioni a musa
campagnola l'auteur des Poesie
giucose (P.M.de La Foata, 1973)
cite des noms de lieux comme
Ceppuniédhu, Pinédhu,
Vadhicciola que la version mod-
ernisée (2019 educorsica.fr/)
transcrit Ceppunieddu,
Pineddu et Vaddicciola.*

piccola area in Toscana (Lunigiana)» [M.Alinei 2001]. Dans les aires concernées ce type d'articulation connaît de nombreuses variantes [G.Rohlf 1970], en Campanie méridionale on a par exemple une perte du caractère cacuminale au profit de la réalisation dentale [cavaddo «cheval», évolution qui explique la graphie du corse moderne [cavaddu]. Il s'agit d'un changement récent comme le montre la graphie employée par P.M.de La Foata qui fait la distinction entre -DD- et -DH-, et donc entre dentales [aDDispiratu] et

cacuminales [aDHivatu]. La modernisation graphique des textes corses anciens, procédé discutable mais actuellement systématique dans les nouvelles éditions, aplatit et écrase les différences dialectales ou diachroniques, et interdit ce qui est parfois le seul moyen d'éclairer l'évolution de la prononciation. L'articulation cacuminale ne concerne pas seulement /ll/ mais aussi /lj/. Ainsi selon le parler on a pour «mieux» *megliu, megghju et meddu* [latin melius]. Si meddu est d'ordinaire «sudiste», on note que P.M.de La Foata emploie la séquence -gliu, par exemple dans une de ses strophes [notamment] misogynes [nous citons en italiques la version «modernisée» d'après l'édition de 2019]: *Quando u Signóri castiga a qualchiadunu, / Li da unna donna di quidhi numér'unu. / Melior mors quam vita amara, / Megliu a mora, oh! com'è brunu! / L'ha pó ditta Salamonu: / Megliu a stà cun un dragonu!*

L'articulation caractéristique en question apparaît rarement en toponymie, sauf dans les noms de lieux récents [caseddu, de CASA, CASELLA «cabane» [suffixe diminutif corse -ellu/-eddu/-iddu]; ici il s'agit d'un parc de loisirs: U Caseddu [Serra-Di-Ferro]; Casellu [Cargiacca]. On peut citer ici un type où le radical semble être *cavaddu* «cheval» [cavallu au Nord]. Sur le même modèle que *purcile* [sur porc], on aurait *cavaddili* «enclos ou abri pour les chevaux» [voir aussi *vac-cile* sur vacca]: Ruisseau de Cavadili.



NIELLU & NERU: NOIR C'EST NOIR

Concernant les noms de lieux qui évoquent une couleur, la référence au noir est très présente [125 toponymes corses environ d'après l'IGN], sous diverses formes qui continuent le latin *nigru* ou sa forme diminutive *nigellu*. Le Nord de la Corse emploie majoritairement *negru* [cf. *negru* en Ligurie et *negro* en ancien italien] mais aussi *neru* présent aussi dans le Sud [cf. en italien moderne *nero*; ou *negro* au sens ethnique]. La forme *niellu*, propre au Sud de la Corse [en sarde: *nieddu*, *nigheddu*] est cependant aussi présente dans les autres variétés insulaires dans des expressions superlatives [*negru niellu* «très noir»], avec des sens particuliers: botanique ou orfèvrerie [voir notamment en français nielle, nigelle, ou en italien *niello* qui a un sens technique: incrustation noire sur métal]. Le *niellucciu* est un cépage corse de raisin noir. Toutes les variantes corses citées sont représentées dans la toponymie. Les noms de lieu issus de *nigellu* ne sont pas limités au Sud; ces formes particulières semblent avoir été autrefois communes à toute la Corse. Parfois on constate une sorte d'inversion, par exemple Monte Niellu [Brandu 2B], à comparer avec Punta Nera/Punta Negra [Zicavu 2A, Santu Petru 2B]. On compte plus d'une vingtaine de toponymes «nordistes» du type Niellu, par ex. Acqua Niella [Corbara]; Capu Niellu [Palasca]; Ghjargalu Niellu [San Gavinu [diTenda]]; Locu Niellu [Ascu; Petrosu, Rusiu]... Ce type est 3 fois plus fréquent en Corse du Sud où il est présent dans un nom de commune: Santa Maria Ficaniedda [ou Fica niedda]: la fluctuation est généralisée dans les noms de lieux formés de substantif+ adjectif. En Sardaigne [Gallura] on trouve un Stazzu La Fica Niedda [ou Nieddha]. Les consonnes «rétroflexes» [parfois attribuées au substrat préromain] sont aujourd'hui transcrites -DD; la graphie hésitante de l'IGN généralise -LL: Fica Niella [Zicavo]; FicanIELla [Guargualé]... La «mort» étant un «tabou» linguistique, on la nomme en corse *A Latra Pediniella* [«la voleuse au pied noir»]; on a le même type de formation dans des noms de famille comme CAPINIELLI ou PEDINIELLI [introuvables en Italie].

AULLENE: SANT'ANTIOCU IN AUDDÈ

La forme locale de Aullène [2A] est Auddè. Ici <-dd> note une articulation spécifique. On note pour Aullène une autre particularité qui semble exclure une étymologie latine et renvoie à l'influence des langues du substrat préromain: la présence d'un suffixe particulier, souvent apocopé ou variable [-ena/eni/ene]. Au toponyme officiel Aullène correspondent diverses graphies comme Auglieni, Augugliena, Auguglieni [registres paroissiaux de Sardaigne, XVII^e siècle, M.Maxia]. L'auteur cité atteste aussi des noms de famille «corsosardes» comme Aullene, Allene, Aulè, De Aulle, Al-lèna [ce dernier encore porté en Sardaigne]. Comme nous l'avons signalé dans une chronique consacrée à Sartène [Sartè], l'étymologie de ce type de toponymes demeure incertaine. Ainsi Aullène pourrait être basé sur un nom de personne romain, Aulenus, dérivé des formes attestées *aulus*, *aullus*. Notre toponyme présente donc des spécificités linguistiques, mais aussi culturelles avec la chapelle de Saint Antioche [Antiochus, Antiocu, Antiògu en sarde]. Selon un linguiste célèbre Sant'antioco fait partie des saints «que l'on rencontre seulement en Sardaigne, éloquente manifestation du caractère autonome du culte ecclésial sarde» forgé à l'abri des influences continentales [G.Rohlf]. «Il s'agit ici du martyr de Sulcis [côte orientale de la Sardaigne] fêté le 13 novembre. Le culte de ce saint sarde a pénétré en Corse où notamment l'église d'Auddè lui est dédiée. «Saint Antiochus, selon une passion du XI^e siècle, était médecin» [F.Ettori]. Les prénoms Antiocus ou Antioca sont attestés dans les registres corses anciens. La foire estivale de Sant'Antiocu se tient encore à Aullène. Chantée par le groupe de musique populaire Caramusa, elle est évoquée dans *Rime Lamaghjunose* [P.J.Milanini]. On n'y fait pas forcément de bonnes affaires, mais parfois de belles rencontres: *A la festa d'Aullè/ Si la fier'è meschinella/ Compr'a quatru vend'a tre/ Aghiu truvat'a dunzella/ Bell'incetta è per me!* Et, avec une voiture et des boniments, les femmes ne manquent pas: *Cu' vittur' e bella lingua/ C'è furtun' in Aullè/ Sant'Antiocu bella fiera/ Donne: una dui e tre!* ■



EXPOSITION

Écoute en corps

Porté par l'association Corse stratégie santé sexuelle (C3S) en partenariat avec le Pôle surdit  de Corse, dans le cadre du programme Culture & Sant  financ  par l'ARS de Corse, ce projet photographique veut donner   voir et   ressentir ce que les mots ne suffisent voire ne parviennent pas   exprimer. Tout a commenc  par une intervention de l'Espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle de Corse-du-Sud (Evans 2A), soutenue par la Direction r gionale aux droits des femmes et   l' galit , sur la sant  affective, relationnelle et sexuelle des personnes sourdes et malentendantes. Toute l'intervention a  t  traduite en langue des signes par une interpr te professionnelle puis a donn  lieu   des entretiens individuels propos s aux participantes et participants. Des s ances photo se sont ensuite d roul es dans les locaux d'Aiutu Corsu, partenaire historique de C3S, avec l'intervention de deux photographes. St phanie Catherine, photographe professionnelle qui dirige le studio Le Regard de St phanie, est sourde et ma trise parfaitement la langue des signes. Paule Maerten, entendant, ne comprend pas la langue des signes fran aise. Cette dualit  de perception et de langage a nourri leur travail commun, le geste, le regard et la lumi re rempla ant les mots et l' motion devenant un langage. Chaque photo interroge : comment traduire un souvenir, une douleur, une joie, un appel, sans voix ni sous-titres ? L'exposition, qui sera pr sent e dans plusieurs villes de Corse, est une exp rience sensorielle et inclusive, une tentative de rencontre entre deux mondes souvent s par s par le silence, qui nous invite    couter autrement, avec les yeux, avec le corps.

Du 23 septembre   la mi-octobre. P le surdit  de Corse, Ajaccio. www.facebook.com/polesurditedecorse/

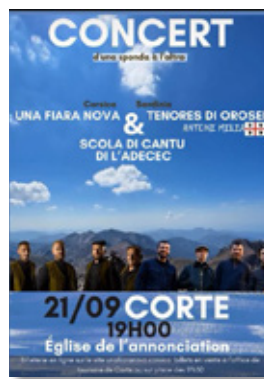
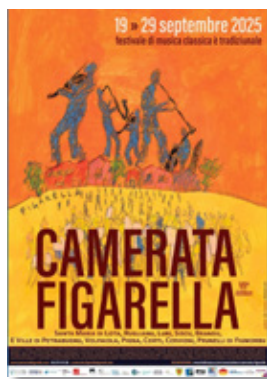
FESTIVAL

Camerata Figarella

Association musicale bas e   Figarella, dans le Cap Corse et ayant pour objet de diffuser de la musique classique, savante et traditionnelle en Corse, la Camerata Figarella r unit des artistes et musiciens originaires de l' le et de diverses villes d'Europe invit s en r sidence,   l'occasion d'une saison artistique et d'un festival dont c'est la VII   dition. Cette ann e, musiques classiques et traditionnelles rencontrent la danse et le th  tre avec un spectacle chor graphique de la danseuse Marion Gautier de Charnac  et la violoniste Juliette Beauchamp sur la *Partita* de J.S Bach, une lecture musicale du *San Ghjuvanni in Patmos* de Marcu Biancarelli sur des musiques de Bach. Quatorze dates sont propos es, avec huit concerts autour de divers th mes comme l'influence des musiques traditionnelles populaires sur des compositeurs tels que Schubert, Ravel ou Berlioz ; la rencontre entre chants de la Renaissance italienne et paghjella ; la d couverte de la musique minimaliste am ricaine ; les musiques et chants du Dod can se ; la pratique musicale au XVIII   si cle... Sans oublier une  vocation narr e de la vie et l' uvre de Ravel dont on c l bre le 150  anniversaire de la naissance et une cr ation musicale de la chanteuse, instrumentiste et compositrice grecque Martha Mavroidi qui fait dialoguer l'histoire mill naire de la lyre grecque avec la viole de gambe. Pour compl ter la programmation, deux conf rences : « Ce que cachent les partitions », par le cornettiste, sp cialiste de musique ancienne et professeur   la Haute  cole de musique de Gen ve William Dongois et une pr sentation de l'ouvrage *Jeux, Musique, Danse et Th  tre en Corse/ Quatre si cles de divertissements XV -XVIII   si cles* par son auteur, Jean-Christophe Liccia avec la participation des musiciens Jean-Yves Casalta (violon) et Cecc  Brunini (cetera).

Du 19 au 29 septembre 2025. Santa Maria di Lota, Rogliano, Luri, Sisco, Brando, Ville di Petrabugno, Volpajola, Pigna, Corte, Cervione et Prunelli di Fium'Orbo.

www.cameratafigarella.com/programmation & www.facebook.com/cameratafigarella



MUSIQUE

D'una sponda   l'altra

Cr e en 2019, le groupe Una Fiara Nova se d finit comme « Une aventure rencontres de partage, d'amiti , mais  galement d'engagement, de militantisme, pour dire qu'il existe en Corse une terre, une langue, des valeurs et qu'en s'ouvrant sur la M diterran e et le monde, on peut sauvegarder un patrimoine musical et le rendre intemporel ». Tr s rapidement, il s'est donc tourn  vers la cr ation afin de constituer son propre r pertoire, polyphonique et instrumentalis , avec des compositions sur des textes et po sies d'auteurs corses tels que Petru Santucci, Marcellu Acquaviva, Jean-Yves Acquaviva, Christophe Limongi, Patrizia Gattacecca... Avec deux albums   son actif, *U Focu di a vita* (2023) et *  l'iniziu di ogni cosa* (2025), le groupe a obtenu le Prix du public lors du concours Liet international en 2024 avec la chanson *Qualcosa di t *. Tenores di Orosei Antoni Milia est une des plus c l bres formations vocales sardes. Son r pertoire embrasse les deux formes de la tradition vocale d'Orosei -ville de la r gion historique des Baronie, dans la Sardaigne nord-orientale- celle du chant sacr , caract ristique des confr ries religieuses avec un r pertoire liturgique et para-liturgique ; et celle du chant profane, avec des interpr tations fid les aux formes originelles. Avec le temps, le groupe s'est ouvert   diverses collaborations avec des musiciens ou groupes de styles tr s divers qui l'ont amen    parcourir l'Italie et le monde. Passerelle entre deux  les s urs, ce concert auquel participe  galement l' cole de chant de l'Adecec, r unit les groupes corse et sarde.

Le 21 septembre, 19 h. Eglise de l'Annonciation, Corte. www.facebook.com/unafiaranova

04 95 46 26 70 & www.facebook.com/unafiaranova

carnets de bord

par Béatrice HOUCHARD

Sur la route du Premier ministre



C'est un titre pioché dans *Ouest-France* le 6 septembre: «*Déjà 123 morts sur les routes de la région en 2025*». C'est l'accroche d'un courrier de la Prévention routière: «*Dans votre région [l'Île-de-France] en 2024, 263 personnes tuées sur les routes, soit plus d'une personne tuée tous les deux jours*».

On pourrait, région par région, établir une statistique similaire: en 2024, il y a eu 38 morts sur les routes de Corse, soit 11 de plus qu'en 2023 (21 en Haute-Corse et 17 en Corse-du-Sud). Le bilan national de 2024 s'est arrêté à 3193 morts (26 de plus qu'en 2023) et 236 000 blessés, dont 16 000 gravement.

Lorsque le président Jacques Chirac, en 2002, avait lancé son «*chantier*» sur la sécurité routière, il y avait près de 8 000 morts par an sur les routes. Soit 22 morts par jour, une statistique à faire peur: aurait-on accepté un accident d'avion quotidien se terminant avec le même bilan? En 1972, juste avant les limitations de vitesse et le port de la ceinture de sécurité, le record s'était même établi à... 18 000 morts. Soit près de cinquante morts quotidiens, sans que cela émeuve grand monde. La fatalité, disait-on...

Les chiffres de 2025 sont mauvais. En juillet, il y a eu dix morts par jour sur les routes de France sans que cela fasse un titre sur les chaînes d'info. Il y a eu 341 morts en août (plus 18 % par rapport à 2023) soit 11 morts par jour. Le plus mauvais résultat depuis très longtemps. Depuis deux ans, la mortalité routière est repartie à la hausse. Avec des causes connues: vitesse, alcool et,

de plus en plus, stupéfiants et téléphone au volant. Le préfet des Landes menace d'ailleurs de retirer leur permis aux conducteurs qui se servent de leur portable.

Quand on rappelle que les mesures sévères de sécurité routière ont permis de sauver des milliers de vies, beaucoup d'automobilistes répondent que ça n'a rien à voir et que le mérite en revient à la qualité des voitures. Que les voitures soient plus sûres qu'il y a cinquante ans, c'est une évidence. Mais si c'était la vraie cause de la baisse de la mortalité routière, pourquoi celle-ci serait-elle en train de repartir à la hausse?

Regardant de près tout ce qui s'est passé dans ce domaine depuis les années 1970, il est clair que les améliorations sont liées aux mesures coercitives. À chaque fois que l'une d'entre elles a été prise (vitesse, ceinture, puis permis à points, contrôle technique et radars), on a constaté une baisse significative du nombre des accidents. Malheureusement, la peur du gendarme reste, en France et dans la plupart des autres pays européens, la cause bienvenue de la baisse de la mortalité routière.

LE POIDS DE LA PAROLE POLITIQUE

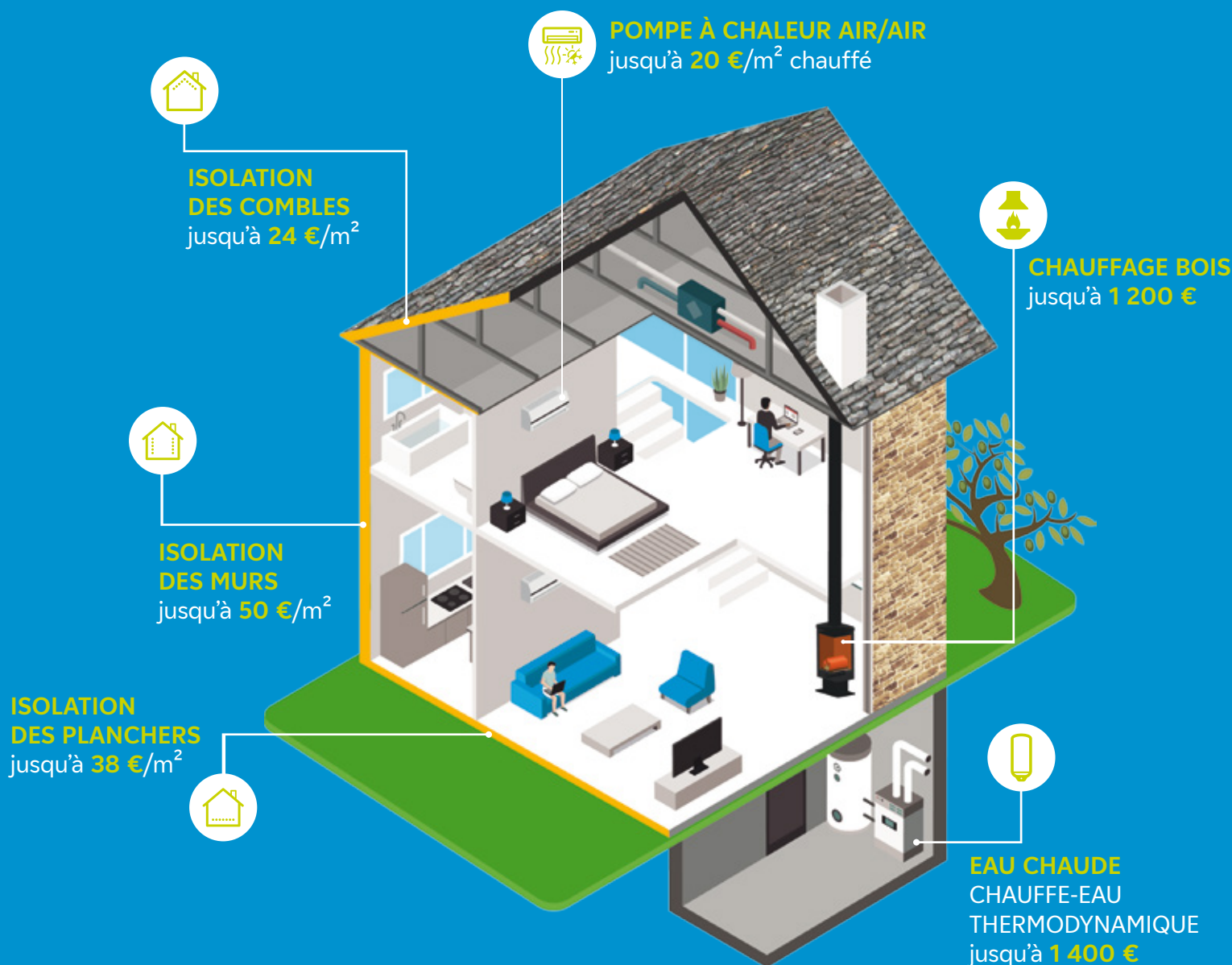
On peut aller plus loin en regardant à la loupe les statistiques: à chaque parole politique forte sur le sujet correspond une amélioration; à chaque signe de relâchement, une aggravation. Or, depuis cinq ans, que disent les gouvernants sur la sécurité routière? Rien. Il faut dire que la dernière fois qu'ils s'en sont préoccupés, ça a mal tourné: Édouard Philippe, en promouvant maladroitement les 80 km/h, avait offert

un premier motif de révolte aux futurs Gilets jaunes. C'est ainsi: il y a des moments où les politiques, même coercitives, sont acceptables; et d'autres où elles ne le sont pas. Les 80 km/h ne l'étaient pas.

Sébastien Lecornu semble s'intéresser au sujet. Ancien maire de Vernon, dans l'Eure, il a souvent raconté l'expérience traumatisante qui consiste, pour un élu, à aller annoncer à des habitants la mort d'un proche. Souvent à des parents la mort de leur enfant, la nuit du samedi au dimanche, à la sortie d'une boîte de nuit, à cause de la vitesse et de l'alcool.

La sécurité routière ne sera évidemment pas la priorité du nouveau Premier ministre. Mais il semble avoir des idées sur la question et c'est un bon début, car un message politique peut avoir une influence alors que tout signal de relâchement entraîne une augmentation du nombre d'accidents. Ainsi n'était-il sans doute pas scandaleux de supprimer la perte d'un point de permis pour des petits excès de vitesse. Mais cette décision a pu être perçue comme le signe d'une moindre sévérité.

Le chef du gouvernement n'aura pas la baguette magique pour résoudre tous les problèmes économiques, politiques, institutionnels et psychologiques du pays. Mais s'il pouvait avoir une parole forte sur la sécurité routière, il ne serait pas venu à l'hôtel Matignon pour rien. Après tout, les premières limitations de vitesse et le port obligatoire de la ceinture avaient été décidés en 1972 par le gouvernement de Pierre Messmer. Lequel est justement le modèle de Sébastien Lecornu. ■



**agir
PLUS**

**FAIRE DES ÉCONOMIES,
C'EST FACILE...**

**FAITES APPEL À UN INSTALLATEUR
PARTENAIRE AGIR PLUS**

Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/
et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



SCANNEZ-MOI !
RETROUVEZ TOUTES NOS
SOLUTIONS AGIR PLUS.

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.